

inches

centimeters



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 (A)	12	13	14	15	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	L*	a*	b*
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87	L*		
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17	a*		
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	-68.80	-49.49	-30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46	b*		

D50 Illuminant, 2 degree observer

Density → 0.04 0.09 0.15 0.22 0.36 0.51

Golden Thread

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams

Dompierre

B A N S

de

M A R I A G E

2

Ed 47

7

Archives cantonales vaudoises

Rn 2201.5

Microfilm

PUBLICATIONS

Des

BANS *de* MARIAGES

de la

PAROISSE *de* DOMPIERRE

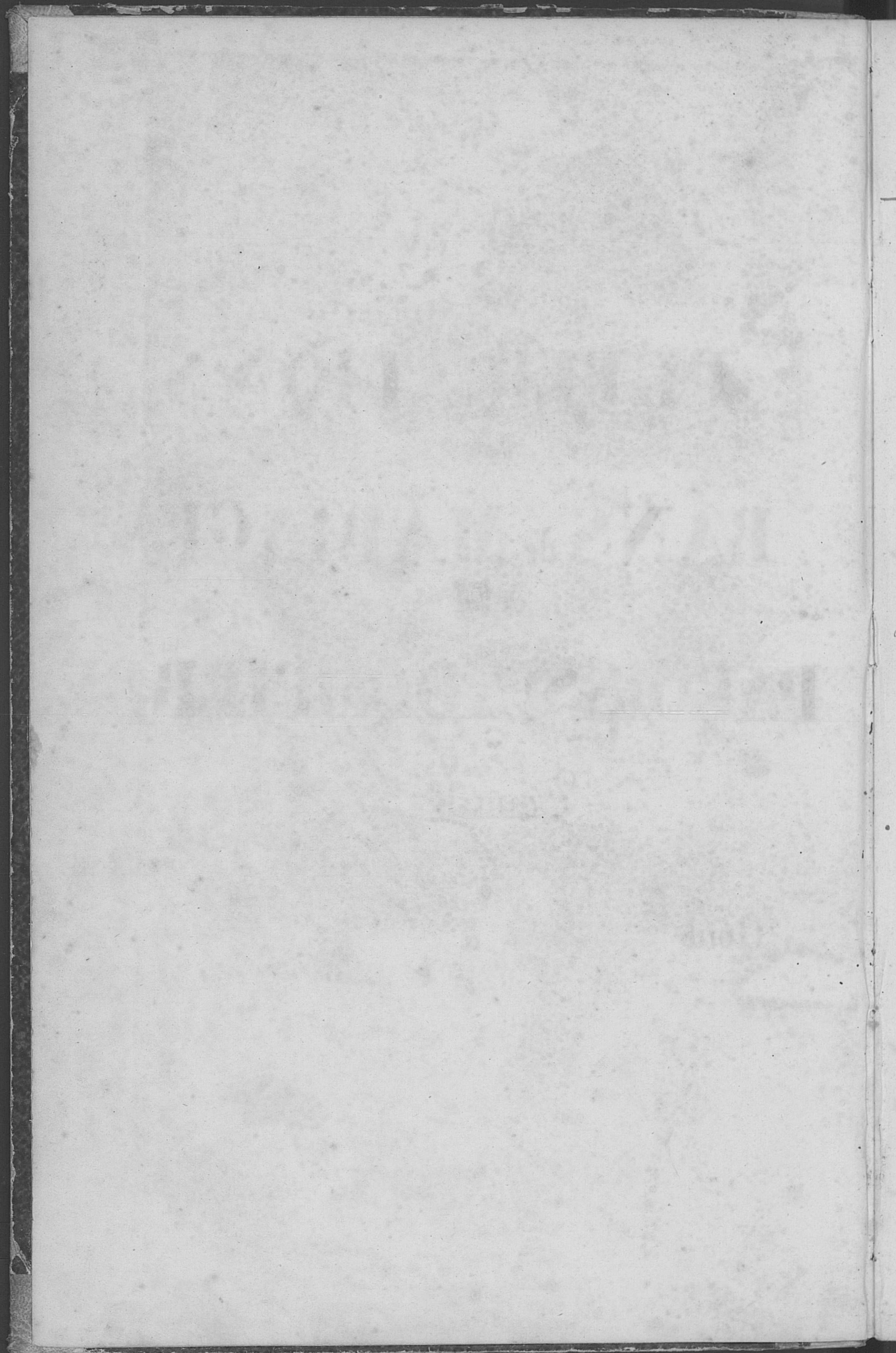
Volume II

Clout 1866 à

18

SB 65

Ed 47/7



N^o 1.
Tenthorey
et
Bossuge.

Les Dimanches cinq, douze et dix-neuf Août mil-huit cent-soixante-six, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de Louis Sarny Tenthorey, fils majeur (né le 26 décembre 1837) de Jean François Tenthorey et de feu Susanne Marie Pillionel, de Dompierre, domicilié à Bitschwiller (Haut-Rhin) d'une part, et de Séline Bossuge, de Bitschwiller, y domiciliée, fille majeure (agée de 21 ans) de Bernard Bossuge, et de Claire Barondeau, d'autre part; - ces bans ont été transmis par Monsieur l'officier de l'état civil de Bitschwiller, et l'original demeure déposé aux archives de la cure.

Meyrappert.

N^o 2.
Gallandat
et
Duc

Les Dimanches cinq, douze et dix-neuf Août, mil huit cent-soixante-six, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de Louis Gallandat (né le 30 juin 1830) bourgeois de Novray, y domicilié, fils majeur, de David Frédéric Gallandat, et de défunte Marie Françoise, née Crisinel, veuf en secondes noces de Rose Susanne née Chevalley, d'une part; - et de Sophie Duc (née le 9 avril 1836) bourgeoise de Villars-Bramard, domiciliée à Britz, vière Granges, fille majeure de Jean François Duc, et de Jeanne Françoise, née Gotterat, sa femme, d'autre part; - après que Monsieur F. Mellet, pasteur à Granges, a déclaré que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappert.

N^o 3.
Corthésy
et
Tenthorey.

Les Dimanches dix-neuf, vingt-six Août et deux Septembre mil-huit cent-soixante-six, ont été publiés dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de Alexis Corthésy, de Dompierre, y domicilié, fils mineur (né le 20 septembre 1843) et autorisé de Pierre Daniel Corthésy, et de défunte Marganne née Emery, sa femme, d'une part; - et de Sabine Tenthorey, de Dompierre et de Seigneux, domiciliée à Seigneux, ^{et autorisée} fille mineure (née le 27 août 1843) de Jean Jacques Tenthorey, et de défunte Marie Françoise, née Durussel, sa femme, d'autre part; - après que les époux ont rempli auprès de moi toutes les formalités prescrites par la loi.

N^o 4.
Pache
et
Corthésy.

Les Dimanches deux, neuf et seize Septembre mil-huit cent-soixante-six ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de Abram Pache, de Ferlens, domicilié à Lutry et précédemment à Vucherens, fils majeur (né le 22 Janvier 1835) de Jean Abram Pache et de défunte Marguerite née Vuagniaux, sa femme, d'une part; - et de Adélaïde Sylvie Corthésy, de Dompierre, y domiciliée, fille mineure (née le 14 Décembre 1843) et autorisée de George Henri Corthésy, et de Jeanne Françoise, née Emery, sa femme, d'autre part; - après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyraux past^r

N^o 5
Brusorio
et
Magnin.

Les Dimanches vingt-trois et trente Septembre et sept Octobre mil-huit cent-soixante-six, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de Fidèle Brusorio, de Comignago, (province de Novarre, Italie) domicilié à Corsier, fils majeur de Jean Brusorio, et de Josepha, née Ramagne, d'une part; - et de Augustine Magnin, de Villars-Bramard, domiciliée à Yverdon, et précédemment à Vevey, fille majeure de Pierre Daniel Magnin, et de Jeanne Claudine, née Marchal, d'autre part; - après que Monsieur le Pasteur Hamand, à Yverdon, a déclaré que les époux avaient rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraux past^r

N^o 6
Clément
et
Duc.

Les Dimanches quatorze, vingt-un, et vingt-huit Octobre mil-huit cent-soixante-six, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de: George Adrien Clément (né le 12 Juin 1843) bourgeois de Granges, y domicilié, fils majeur de Adrien Clément, et de Susanne Louise née Ducraux, sa femme, d'une part; et de Elise Caroline Duc (née le 8 Septembre 1841) bourgeoise de Villars Bramard, domiciliée à Brit, rière Granges, fille majeure de David Samuel Duc, et de Marianne Jusette née Cosandai, sa femme, d'autre part; - après que Monsieur le pasteur F. Bellet, à Granges, a déclaré que les époux avaient rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraux past^r

N^o 7
Vernex
et
Heritier

Les Dimanches vingt-un et vingt-huit Octobre et ^{quatre} trois Novembre mil-huit-cent-soixante-six, ont été publiés, sans opposition dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Samuel Vernex de Villars-Bramard, domicilié à Essert-Bittot, fils de Jacques David Vernex (né le 10 juillet 1820) d'une part; et de Henriette Heritier de Mollondins et d'Orzens, domiciliée à Mollondins, fille des défunts Pierre David Heritier, et Jeanne Elisabeth, née Devaud - (née le 8 Avril 1829) - d'autre part; - après que Monsieur le Pasteur Monthonnex, au Saguis, a déclaré que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraff past.

N^o 8.
Barbey
et
Rosset

Les Dimanches dix-huit et vingt-cinq Novembre, et deux Décembre mil-huit-cent-soixante-six, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Auguste Philippe Barbey (né le 27 Août 1835), bourgeois de Granges, y domicilié, fils majeur de feu Jean Jacques Barbey, et de Louise Madeleine, née Vulléty, sa veuve, d'une part; et de Rosalie Rosset (née le 2. Mai 1840) bourgeoise de Cerniaz, domiciliée à Payerne Granges et précédemment à Payerne, fille majeure de feu Jacob Samuel Rosset, et de défunte Jeanne Susanne Françoise née Bujard, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Mellet à Granges, certifiant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraff past.

N^o 9
Corthésy
et
Chambrier.

Les Dimanches deux, neuf et seize Décembre mil-huit-cent-soixante-six, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Louis Emile Corthésy, de Dompierre, domicilié à Crans, et auparavant à Chéserey, fils majeur (né le 22 Mars 1840) de George Henri Corthésy et de Jeanne Françoise née Emery, sa femme, d'une part; et de Louise Henriette Chambrier, de Chéserey, y domiciliée, fille mineure (née le 9. Mars 1849) et autorisée de Jacques Eugène Chambrier, et de Louise Henriette Wilhelmine née Gerber, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Bernard, à Gingins, certifiant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraff past.

N° 10.

Gentil
et
Despierre
née Jonneret

Les Dimanches six, treize et vingt Janvier mil-huit cent
soixante-sept, ont été publiés sans opposition dans le
temple de Dompierre les banns de mariage de :

David Marc Gentil fils majeur de Louis Gabriel
Benjamin Gentil, et de Jeanne Georgette Louise née
Brun, de Dompierre, domicilié à Chailly. D'une part; et de

Claudine Félicité Jonneret, fille majeure de Jacques
Jonneret et de Marie née Mossier, veuve en premières
noces de Antoine Marie Théodore Despierre, d'Arola
en Piémont, domiciliée à Vevey, d'autre part; - ensuite
de la déclaration de Monsieur le Pasteur Béchot à Montreux
portant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités
prescrites par la loi.

Meyras past.

N° 11.
Morel
et
Tenthorey

Les Dimanches vingt et vingt-sept Janvier, et trois Fé-
vrier mil-huit cent-soixante-sept, ont été publiés sans
opposition dans le temple de Dompierre les banns de mariage de :

Louis Morel, de Marnand, domicilié à Henniéra,
fils majeur (né le 17 Juin 1837) de Jean David Morel, et
de Jeanne Susanne Beroud, sa femme, d'une part; et :

Jeanne Marie Tenthorey, de Dompierre, y domiciliée
et précédemment à Villars-Bramard, fille majeure (née
le 6 Novembre 1835) de défunte Pierre Abram Tenthorey
et de Rose, née Dutoit, sa femme, d'autre part; - après
que les époux ont rempli auprès de moi les formalités
prescrites par la loi.

Meyras past.

N° 12
Panchaud
et
Fattebert,
née Cordey.

Les Dimanches trois, dix et dix-sept Février mil-huit cent
soixante-sept, ont été publiés sans opposition dans le tem-
ple de Dompierre les banns de mariage de : Emile Panchaud,

domicilié à Pégrand rière Cudrefin, et précédemment à Villars-
Bramard, fils majeur (né le 8 juillet 1838) de Georges Louis Pan-
chaud et de Susanne Marie née Cachtin, sa femme, d'une part; -

et de Françoise Fattebert, née Cordey, de Villars-Bramard,
domiciliée à Pégrand, rière Cudrefin, et précédemment à Villars-
Bramard, fille (née le 7 Avril 1825) de Jean François Cordey et de
Jeanne Françoise Marguerite née Moseraz, sa femme, veuve en
premières nocces de Jacques François Fattebert (décédé à Villars-Bra-
mard le 15 Janvier 1866), d'autre part; - ensuite de la déclaration de
Monsieur le Pasteur Deyraud à Montet, portant que les époux ont rem-
pli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyras past.

N° 13.
Trollet
et
Goy, née Cha-
mot.

Les dimanches trois, dix et dix-sept Février mil huit cent-soixante-sept, ont été publiés sans opposition dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Alexandre Trollet, de Seigneux, domicilié à Essert-Pittet, fils majeur (né le 22 Janvier 1844) de Jean Pierre Trollet et d'Eline, née Guex, sa femme, d'une part; — et de Marianne Goy, née Chamot, de Vaulion, domiciliée à Essert-Pittet, ^(née le 10 juillet 1830) fille majeure de Frédéric Chamot et de Louise Henriette Françoise née Berger, et veuve de Henri Alexandre Goy, de ~~Vaulion~~, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Corveon à Epandes, portant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past^r

N° 14
Grand
et
Cachin

Les dimanches dix, dix-sept et vingt quatre Février mil huit cent soixante-sept, ont été publiés sans opposition dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Auguste Louis Grand, de Yevy et d'Ecotchaux, domicilié à Yevy, fils mineur (né le 4 juillet 1844) de Pierre François Grand et de sa femme Françoise Marie née Serex, d'une part; et de Caroline Cachin de Cerniaz, domiciliée, fille majeure (née le 16 Mars 1843) de Jacques Philippe Cachin, et de sa femme Susanne Marguerite née Baderoy, d'autre part; — ensuite de la déclaration de l'Officier de l'état civil de Yevy, portant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past^r

N° 15
Lavanchy
et
Trollet.

Les dimanches trois, dix et dix-sept Mars mil huit cent soixante-sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre les bans de mariage de :
Charles Louis Lavanchy, de Savigny et de Forel, domicilié aux Cullayes, fils majeur (né le 11 Avril 1838) de feu Jean Abram Gabriel Lavanchy, et de Jeanne Louise Marguerite, née Delessert, sa femme, d'une part; — et de Julie Trollet, de Seigneux, domiciliée aux Cullayes, fille mineure (née le 21 Septembre 1844) et autorisée de Marie Susanne Trollet, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur J. Roux, pasteur à Savigny, portant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past^r

N° 16.
Cornaz
et
Fenthorey.

Les Dimanches dix, dix-sept et vingt-quatre Mars mil huit cent soixante-sept, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre les bans de mariage de:
David Louis Cornaz, de Faoug, y domicilié (né le 22 Octobre 1843) fils majeur de Madeline Cornaz, d'une part; - et de Lydie Fenthorey, de Dompierre et de Seigneux, domiciliée à Faoug (née le 2 Février 1844) fille majeure de Pierre Abraham Fenthorey et de Jeanne Madeline, née Pasche, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur G. Herren, Pasteur à Faoug, portant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past

N° 17.
Béguin
et
Corthésy.

Les Dimanches vingt-quatre et trente-et-un Mars, et sept Avril mil huit cent soixante-sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de:
Jules Francois Béguin, de St-Léger et la Chièdaz, domicilié à St-Léger, fils majeur (né le 2 Septembre 1831) de défunt Pierre Isaac Béguin, et de Françoise, née Delafontaine, sa veuve, d'une part; - et de Susanne Maline Corthésy, de Dompierre, domiciliée à la Chièdaz, fille majeure (née le 2 Juillet 1840) de défunt Jean Francois Louis Corthésy, et de Marianne, née Corthésy, sa veuve, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur E. Bertholet, Pasteur à la Chièdaz, portant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past

N° 18.
Bally
et
Fenthorey

Les Dimanches sept, quatorze et vingt-un Avril mil huit cent soixante-sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de:
Auguste Bally, de Chêne et Pâquier, domicilié au Chêne, fils majeur (né le 19 Mars 1844) de feu Jean David Bally, et de Marguerite, née Versel, sa veuve, d'une part; - et de Henriette Fenthorey, de Dompierre et de Seigneux, domiciliée à Seigneux, et précédemment à Champstausz et au Chêne, fille majeure (née le 11 Avril 1841) de Jean Francois Fenthorey, et de Jeanne Susanne, née Cachin, sa femme, d'autre part; - après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past

N^o 19
Barbey
et
Rosset.

Les Dimanches Douze, dix-neuf et vingt-six Mai mil huit cent soixante-sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Jean Samuel Barbey (né le 13 Septembre 1818) bourgeois de Granges, y domicilié, fils majeur des défunts Jacques Barbey, et Jeanne Marie, née Blanchoud, veuf en premières noces de Jeanne Esther, née Jacques, d'une part, et de Jeanne Marie Rosset (née le 23 Avril 1834) bourgeoise de Cosniar, domiciliée à Granges, fille majeure des défunts Jacob Samuel Rosset, et Jeanne Françoise Susanne, née Bujard, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur F. Mellet, pasteur, à Granges, portant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past

N^o 20
Nicod
et
Vernez

Les Dimanches vingt-six Mai, deux et neuf Juin mil huit cent soixante-sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Auguste Nicod (né le 21 Novembre 1846) bourgeois de Granges, y domicilié, fils mineur, dûment autorisé, de feu Jacques Samuel Nicod, et de Susanne Marie, née Fayet, sa veuve, d'une part, et de Jusette Vernez (née le 22 Août 1846) bourgeois de Villar Bramard, domiciliée à Granges, fille mineure dûment autorisée de Jean Samuel Vernez, et de Jeanne Susanne, née Rey, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur F. Mellet, pasteur à Grange, portant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past

N^o 21.
Pittet
et
Doudin

Les Dimanches seize, vingt-trois et trente Juin mil huit cent soixante-sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre les bans de mariage de :
Benjamin Pittet, de Seigneup, domicilié à Payerne, fils majeur (né le 1^{er} Août 1834) de Benjamin Pittet, et de Jeanne Madeleine, née Jaquenod, d'une part, et de Henriette Doudin, de Payerne, y domiciliée, fille majeure (née le 5 Août 1825) de Samuel Doudin et de Marie Elisabeth Husson, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur C. de Ribaucourt, pasteur à Payerne, portant que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past

N^o 22.
Bullox
et
Badoux.

Les Dimanches vingt-trois Juin et sept Juillet mil huit-cent-soixante-sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Jean Simeon Louis Bullox, de Moudon, y domicilié, fils majeur (né le 23 Août 1828) de Jean Simeon Moïse Bullox, et de sa femme Jeanne Marie, née Butticar, d'une part; et de Susette Badoux, de Dompierre, domiciliée à Cully, fille majeure (née le 23 Mai 1840) de Jean Pierre Badoux, et de sa femme Louise Marie, née Corboz, d'autre part; — ensuite de la Déclaration de Monsieur le Pasteur Nicati, à Cully, portant que les époux ont rempli auprès d'eux les formalités prescrites par la loi.

Meyrauff past^r

N^o 23.
Clot
et
Paccaud.

Les Dimanches vingt-trois, trente Juin et sept Juillet mil huit-cent-soixante-sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Emile Clot, de Courtilles, domicilié à Dompierre, fils mineur (né le 7 Juin 1847) et autorisé de Pierre François Clot, et de Susanne Esther, née Pettet, sa femme, d'une part; et de Adèle Paccaud, de Préfontaine, y domiciliée, fille mineure (née le 18 Janvier 1846) et autorisée de Philippe François Paccaud, et de Marguerite Françoise, née Jaccaud, d'autre part; — après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrauff past^r

N^o 24
Pittet
et
Liard

Les Dimanches vingt-deux et vingt-neuf Septembre et six Octobre mil huit cent-soixante-sept, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre les bans de mariage de :

Jules Pittet, de Seigneux, domicilié à Lovattens, fils majeur de Pierre Louis Pittet, et de Jeanne Susanne née Borel, sa femme, d'une part; et

Jenny Liard, de Villars Mendraz, y domiciliée, fille majeure de Jean Frédéric Liard, et de Susanne Marguerite, née Jaton, sa femme, d'autre part; — ensuite de la Déclaration de Monsieur le Pasteur Descoullayes à St. Cierges, portant que les époux ont rempli auprès d'eux les formalités prescrites par la loi.

Meyrauff past^r

N^o 25
Duffey
et
Kaiser

Les Dimanches six, treize et vingt Novembre mil huit cent soixante sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de :
Henri Duffey, de Pakérens, domicilié à Trévoloup, et précédemment à Cerniaz, fils majeur de Jean Daniel Duffey, et de Susanne Marie Stettler, d'une part; et de Judith Kaiser, de Leimeswyl, canton de Berne, domiciliée à Seigneux et précédemment à Lutry, fille majeure de Jean Nicolas Kaiser, et de Jeanne, née Goussard, sa femme, d'autre part; - après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrappart

N^o 26
Bovat
et
Pidoux

Les Dimanches vingt-sept Octobre, trois et dix Novembre mil huit cent soixante sept, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de
François Bovat, de Cerniaz, domicilié à Lovattens, fils majeur (né le 6 juillet 1840) de Jean François Bovat, et de Jeanne Louise, née Pittet, sa femme, d'une part, et Jeanne Marguerite Pidoux, de Farel, domiciliée à Trévoloup, fille majeure (née le 6 août 1838) de Etienne Pidoux, et de Louise Henriette, née Bovet, sa femme, d'autre part; après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrappart

N^o 27
Rehkuhler
et
Fenthorey.

Les Dimanches vingt-quatre Novembre et premier Décembre mil huit cent soixante sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de :
Jean David Rehkuhler, fils de Jean David, et de Barbara née Frasch, de Wendingen (Royaume de Wurtemberg) domicilié à Virel, né à Wendingen le 6 Novembre 1833) d'une part; et de Marie Louise Fenthorey, fille mineure, mais autorisée de Abraham Henri Fenthorey, et de Jeanne Susanne née Emery, de Seigneux, domiciliés à Bursins, d'autre part; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Augsbouger, à Bursins, portant que les époux ont rempli les formalités prescrites par la loi, - et vu la permission de département de Justice et Police, de publier ces bans, ainsi que la dispense d'une publication accordée par le même département, en date du 23 Novembre 1867, lesquelles pièces déposent aux archives.

Meyrappart

N° 28.
Guesx
et
Corthésy

Les Dimanches premier, huit et quinze Décembre mil-huit cent soixante sept, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Jules Louis Guesx, de St-Léger-la-Chèze, y domicilié, fils majeur (né le 5 Juin 1845) de Jean David Louis Guesx et de Marie Marguerite, née Béguin, sa femme, d'une part ;
et de Françoise Marie Louise Corthésy, de Dompierre, domiciliée à la Denevaz, veuve St-Léger, fille majeure (née le 2 Avril 1838) de Jean Henri Corthésy, et de sa femme Marie, née Zwahlen, d'autre part ; - en vertu de la déclaration de Monsieur le Pasteur Bertholet, à la Chèze, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités voulues par la loi

Meyrappart

N° 29
Pasche
et
Gentil

Les Dimanches cinq, douze et dix-neuf Janvier mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :

David Pasche, d'Oron la Ville, domicilié à Moudon, fils majeur (né le 3 Novembre 1839) de Frédéric Pasche, et de Françoise Louise, née Caillot, sa femme, veuf en premières noces de Marie Julie, veuve Pasche, d'une part ;
et Julie Gentil de Dompierre, y domiciliée, fille mineure (née le 19 février 1846) et autorisée de Jean François Gentil, et de Jeanne Marguerite, veuve Moratel, sa femme d'autre part ; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrappart

N° 30.
Trollet
et
Besson

Les Dimanches douze, dix-neuf et vingt-six Janvier mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Jean Henri Trollet, de Seigneux, y domicilié, fils majeur (né le 9 Janvier 1844) de Pierre Jacob Trollet, (désunt), et de Jeanne Marie, née Vauthay, sa veuve, d'une part ;
et de Suzie Besson, de Dompierre et de Villarzel, domiciliée à Dompierre, fille majeure (née le 28 Novembre 1842) de Jacques Samuel Besson, et de Jeanne Susanne, née Stobier, sa femme, d'autre part ; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrappart

N^o. 31.Pittet
et
Duc.

Les Dimanches vingt-six Janvier, deux et neuf Février mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :

Jean Jules Pittet de Villars-Bramard et de Seigneux domicilié à Villars-Bramard, fils majeur (né le 16 Juin 1835) de Jean David Pittet, et de Jeanne Marguerite, ni Dutoit, sa femme, d'une part, - et de Pauline Duc, de Villars-Bramard, y domiciliée, fille majeure (née le 18 Avril 1842) de Pierre François Duc, et de Susanne Marie, ni Rossier, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de nous les formalités prescrites par la loi.

Meyvaillant

N^o. 32.Pittet
et
Bally

Les Dimanches deux, neuf et seize Février mil huit cent soixante huit ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre les bans de mariage de :

François Pittet, de Seigneux, domicilié à Seigneux et précédemment à Combremont le Grand, fils majeur de défunt Jean Pierre Pittet et de Susanne Louise ni Deluche, sa femme, d'une part, et de Pauline Bally, de Chêne et Pâquier, domiciliée à Combremont le Grand fille majeure de Jean Daniel Bally, et de sa femme Marguerite, ni Vessel, d'autre part; - ensuite de la Déclaration de Monsieur le Pasteur Corvejon, à Combremont le Grand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

L'époux est né le 4 septembre 1841

L'épouse est née le 28 décembre 1841

Meyvaillant

N^o. 33Wist
et
Pesse.

Les Dimanches deux, neuf et seize Février mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :

Jacques Wist, de Seigneux, domicilié sière Puidoux fils majeur (né le 29 juillet 1821) fils de Jacques Wist et de Jeanne Françoise née Mottaz, d'une part; - et de Françoise Eléonore Pesse, de Tatroz, paroisse d'Attalens, domiciliée sière Attalens, fille majeure (née le 12 Juin 1837) de François Joseph Pesse, et de Feltonille, ni Ferraud, d'autre part; - ensuite de la Déclaration de Monsieur le Pasteur De Loës à Chebres, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyvaillant

N^o 34Aigroz
et
Pittet

Les dimanches deux, neuf et seize Février mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompière, les bans de mariage de :

Louis Gabriel Aigroz, de Combremont le-Petit, domicilié à Villars-Bramard, fils majeur (né le 1^{er} Octobre 1830) de Pierre François Aigroz, et de Jeanne Marguerite, née Pélaud, sa femme défunte, d'une part, et de Marie Rosine Pittet, de Villars-Bramard et de Seigneux, domiciliée à Villars-Bramard, fille mineure (née le 28 Mars 1845) et autorisée de Jean Pierre Pittet, et de Marie Marguerite, née Rossat, sa femme, d'autre part, - les époux ayant rempli auprès de moi toutes les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N^o 35Borgeaud
et
Pittet

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois Février, mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompière, les bans de mariage de :

Louis Lambert Borgeaud, de Penthalaz, domicilié à Lausanne, fils majeur (né le 25 Février 1843) de Jean François Borgeaud, et de Catherine Françoise Cordey, sa femme, d'une part et de Marie Louise Françoise Pittet, de Villars-Bramard et de Seigneux, fille majeure (née le 7 Septembre 1844) de Jean Louis Pittet, et de Louise Françoise Regamey, sa femme, d'autre part : - ensuite de la déclaration de Monsieur E. Chevallat, officier de l'état civil à Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N^o 36.Jaques
et
Tentorey

Les dimanches seize et vingt-trois Février et premier Mars mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompière, les bans de mariage de :

Jean François Jaques, de Lutry et de Forêt, domicilié à la Mangnetta, commune d'Yvonnand, fils majeur (né le 6 Mai 1839) de François Louis Jaques et de Susanne Marguerite, née Chevalley, sa femme, d'une part, et de Louise Tentorey, de Dompière, domiciliée à la Mangnetta, fille mineure et autorisée (née le 25 Août 1847) de Jean Daniel Tentorey et de Susanne Marie, née Rian, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Cachemaille, à Yvonnand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi

Meyrappan

N^o 37.
Auberson
et
Vernex

Les dimanches vingt-trois février, premier et huit Mars mil-huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompièrre, les bans de mariage de : François Auberson, d'Epauthères, domicilié à Epesses et précédemment à Maracon, fils majeur (né le 21 juillet 1831) de Emmanuel Auberson et de Henriette Rusillon, d'une part, et de Galine Vernex, de Villars Bramard, y domiciliée, fille majeure (née le 10 janvier 1845) de Jean François Vernex, et de Rose Marie, née Taccard, sa femme, d'autre part; - en suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Nicot à Cully, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

theyrappe

N^o 38.
Jaquet
et
Tenthorey

Les dimanches premier, huit et quinze Mars mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompièrre les bans de mariage de : - Louis Eugène Jaquet, forestier, demeurant à Haute rive, originaire de Rochefort, fils majeur (né le 20 janvier 1844) de Jean Louis Jaquet, agriculteur, demeurant à Haute rive et de Justine, née Deglièr, son épouse, d'une part; - et de Louise Adèle Tenthorey, sans profession, originaire de Dompièrre et de Seigneux au Canton de Vaud, demeurant à Haute rive, fille majeure (née le 7 novembre 1841) de Pierre Abraham Tenthorey, agriculteur, demeurant à Haute rive, et de Jeanne Madeline, née Pasche, son épouse, d'autre part. - Les bans n'ont été transmis par Monsieur Paul Dardel, officier de l'état civil de la circonscription de St-Blaise (Canton de Neuchâtel), et leur publication a été autorisée par un permis du Département de Justice et Police, en date du vingt quatre février, mil huit cent soixante huit; - les quelles pièces demeurent déposées aux archives de la Cure.

theyrappe

N^o 39.
Pittet
et
Viguerat.

Les dimanches huit, quinze et vingt deux Mars mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompièrre, les bans de mariage de : François David Pittet, de Seigneux, domicilié à Combremont le Grand, et précédemment à Bossens, près Romont, fils majeur (né le 1^{er} octobre 1839) de Pierre Louis Pittet, et de Jeanne Susanne, née Morel, sa femme, d'une part; - et de Galine Julie Viguerat, de Combremont le Grand, domiciliée à Seigneux, et précédemment à Bossens, près Romont, fille majeure (née le 40 Mars 1838) de feu François Viguerat, et de Marie Anne, née Michoud, sa veuve, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

theyrappe

N^o 40
Décorvet
et
Pittet

Les Dimanches huit, quinze et vingt deux Mars mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de: —

François Décorvet, de Granges, y domicilié, fils majeur (né le 17 septembre 1837) de feu François Christophe Décorvet, et de défunte Susanne Marguerite Cachin, née Pattenbert, sa femme; veuf en premières noces de Jeannette Marianne, née Pittet, d'une part; et de Lydie Pittet, de Seigneux, domiciliée à Granges, et précédemment à Seigneux, fille mineure et dûment autorisée de Pierre Louis Pittet, et de Jeanne Susanne, née Morel, sa femme, d'autre part, — en suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur S. Mellet à Granges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past

N^o 41
Durussel
et
Chevalley.

Les Dimanches huit, quinze et vingt deux Mars mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de: —

Vincent Daniel Durussel, de Seigneux, domicilié à Novsaz, et précédemment à Champstourz, fils majeur (né le 14 juillet 1840) de Daniel Durussel et de Susanne Marie, née Senthorey, sa femme, d'une part; et de Susanne Julie Chevalley, de Champstourz, y domiciliée, fille majeure des défunts Jean Daniel Chevalley, et de Jeanne Marie, née Amaron, sa femme, d'autre part; en suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Ad. Correvon, à Combremont le Grand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud past

N^o 42
Trolliet
et
Isoz.

Les Dimanches vingt neuf Mars, cinq et douze Avril mil huit cent soixante huit, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de: —

François Daniel Trolliet, de Seigneux, domicilié à Villeneuve, fils majeur de Jean Daniel Trolliet, et de Jeanne Henriette Trolliet, née Pittet, sa femme résidée, d'une part, (homme veuf) — et Marie Sophie Isoz, de Château d'Oex, domiciliée au Bas-Set dans la Commune du Châtelard, fille majeure de Vincent Louis Isoz, et de Susanne Marie Isoz, née Huchoz, sa femme, d'autre part; en suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Schlicher à Villeneuve, que ces annonces sont en règle.

Meyraud past

N^o 43
Gris
et
Emery.

Les Dimanches cinq, douze et dix-neuf Avril mil-huit-cent-soixante-huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Jacques Frédéric Gris, de Seigneux, domicilié à Romanel, et précédemment à Prilly et à Crissier, fils majeur de Jean Louis Gris et de Lydie Madeleine, née Blanc, sa femme, d'une part; — et de Louise Emery, d'Etagnières, domiciliée à Prilly, fille mineure et autorisée, de feu François Jacob Emery, et de Marquette, née Panchaud, sa veuve, d'autre part; —

ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur B. Galliez à Prilly, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

L'époux est né le 9 Novembre 1839

L'épouse est née le 15 Février 1848.

Meyrauff past

N^o 44
Besson
et
Guep.

Les Dimanches dix-neuf et vingt-dix Avril et trois Mai mil-huit-cent-soixante-huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Félic Besson, de Dompierre et de Villarzel, domicilié à Cossonay, fils majeur de Jean Jacques Besson, et de Susanne Esther, née Cachin, sa femme, d'une part; — et de Augustine Henriette Charlotte Guep, de Cossonay, y domiciliée, fille majeure des défunts Louis Guep et Susanne Jenny Françoise, née Caillet, sa femme, d'autre part; —

ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur B. Liausson à Cossonay, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

L'époux est né le 5 Février 1837

L'épouse est née le 30 Novembre 1842

Meyrauff past

N^o 45
Clot
et
Corthésy.

Les Dimanches vingt-dix Avril, trois et dix Mai mil-huit-cent-soixante-huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —

Jean François Clot de Courtilles, domicilié à Dompierre, fils majeur (né le 14 Novembre 1844) de Pierre François Clot, et de Juliette Esther, née Pittet, sa femme, d'une part; et de

Marie Louise Corthésy, de Dompierre, y domiciliée, fille majeure (née le 19 Septembre 1844) de Charles Victor Corthésy, et de Marguerite, née Diglon, sa femme, d'autre part; —

les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrauff past

N^o 46.
Mojony
et
Chappuis.

Les Dimanches dix, dix-sept et vingt quatre Mai mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans oppositeurs, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Jean Daniel Mojony, fils majeur de Pierre Daniel Mojony, et de sa femme Jeanne Susanne, née Blanc, bourgeois de Mézières, domicilié à Prévouloup, d'une part; et de Lucie Chappuis, fille majeure de Jean François Chappuis, et de Jeanne Louise, née Paecaud, de Carrouge, domiciliée à Prévouloup, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Eug. Benoit, à Mordon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités voulues par la loi.

l'époux est né le 19 février 1843
l'épouse est née le 30 octobre 1842

Meyerappart

N^o 47.
Gilliaud
et
Cachin

Les Dimanches sept, quatorze et vingt-un Juin mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Charles Samuel Gilliaud, de Combremont le Grand, y domicilié, fils majeur (né le 6 Novembre 1841) de feu Abram Samuel Gilliaud, et de Jeanne, née Crausard, sa veuve, d'une part; - et de Lydie Cachin de Seigneux et de Cerniaz, domiciliée à Combremont le Grand fille mineure (née le 19 Octobre 1845) et autorisée de feu Pierre David Cachin et de Jeanne Juliette, née Cachin, sa veuve, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Eug. Benoit, à St. Corroson, à Combremont le Grand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 48.
Rosset
et
Immos

Les Dimanches deux, neuf et seize Août mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Jean Jacob Rosset de Cerniaz, domicilié à Avenches, fils majeur (né le 1^{er} Mai 1843) des défunts Jacob Samuel Rosset, et Jeanne Françoise Susanne, née Buyard, sa femme, d'une part; et de Justine Immos, d'Avenches, y domiciliée, fille mineure (née le 3 Février 1846) et autorisée de Madeleine Louise Immos, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Jomini, à Avenches, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 49.
Cojonney
et
Duruessel,
née Guillaud.

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois Août mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre les baux de mariage de: Pierre François Samuel Cojonney, de St-Léger la Chiesaz, et de Blonay, domicilié à Morges, fils majeur (né le 19 juillet 1834) de Jean Antoine Cojonney, et de Marie Henriette, née Duerand, sa femme, d'une part; - et de: Susanne Marie Duruessel née Guillaud de Seigneux, domiciliée à Morges, fille (née le 26 mai 1817) de Jean Louis Guillaud, et de Lisette, née Perrolet, sa femme, - veuve en premières noces de David Daniel Duruessel, - d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Notaire Hugonet, officier de l'Etat civil de la paroisse de Morges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyras past

N^o 50.
Grar
et
Goumar

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois Août mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les baux de mariage de: Jean Samuel Grar, de Courtelles, y domicilié, fils majeur (né le 3 août 1844) de feu Pierre Daniel Grar et de Susanne Marie Esther, née Lechairs, sa veuve, d'une part; et de: Elévia Goumar, de Yécelles, domiciliée à Préventoup, fille mineure (née le 21 avril 1849) et autorisée de Jean Frédéric Goumar et de Marguerite, née Paccard, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites, par la loi.

Meyras past

Vide par le Préfet de Moudon assistant Monsieur
Meystre, expert désigné par le Conseil d'Etat
Dompierre le 17 Octobre 1868,

Le Préfet
Moussier

N^o 51.
Germont
et
Thorney.

Les dimanches onze, dix-huit et vingt-trois Octobre mil huit cent soixante huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les baux de mariage de: Daniel Béat Germont, de Lovattens, y domicilié, fils majeur de Frédéric Germont, et de Jeanne, née Due, sa femme, (née le 26 février 1841) - d'une part; - et de Pauline Thorney, de Carrange, domiciliée à Préventoup, fille majeure (née le 14 avril 1846) de Jean Daniel Thorney, et de Susanne Madeleine née Paccard, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur L. Bossier, à Yvernes, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyras past

N° 52.
Bovey
et
Tenthorey.

Les Dimanches dix-huit et vingt-cinq Octobre et premier Novembre mil-huit cent soixante-huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompièrre, les bans de mariage de :
Jean Louis Bovey, de Prahins et de Chanéar, domicilié à Chanéar, fils majeur (né le 23 Septembre 1826) fils de Pierre Louis Bovey, et de défunte Susanne François, née Jaquiel, sa femme, d'une part; - et de Galine Tenthorey, de Dompièrre et de Seigneup, domiciliée à Prahins, fille majeure (née le 30 janvier 1844), f. de Pierre Daniel Tenthorey, et de Marie, née Brochet, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur L. Bettea, Pasteur à Dommeloye, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

They were part

N° 53.
Favre
et
Cachin.

Les Dimanches huit, quinze et vingt-deux Novembre mil-huit cent soixante-huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompièrre, les bans de mariage de :
François Favre, de Thierrens, domicilié à Prévouloup, et précédemment à Cerniaz, fils mineur (né le 1^{er} Mars 1846) et autorisé de feu Jean-Frédéric Favre, et de Marie Louise, née Blanc, sa veuve, d'une part; - et de Jeanne Marguerite Cachin, de Cerniaz, y domiciliée, et précédemment à Lavattens, fille mineure (née le 7 Septembre 1846) de Jean Jacob Cachin, et de Jeanne Lisette, née Grid, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

They were part

N° 54.
Frollet
et
Allain

Les Dimanches quinze, vingt-deux et vingt-neuf Novembre mil-huit cent soixante-huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompièrre, les bans de mariage de :
Henri Frollet, maître d'hôtel, demeurant à Paris, rue du Bel-Respiro 11 (8^e arr.), - originaire de Seigneup, - fils majeur de Pierre Daniel Frollet, cultivateur, et de Susanne Marie Gabrielle Laurent, son épouse, domiciliés à La Chapelle (canton de Vaud); - et de Virginie Antoinette Augustine Allain, femme de chambre, demeurant à Paris, rue Bellechasse, n° 68 (7^e arr.), fille majeure de Jean Allain, d'icé dé, et de Marie Jeanne Liatler, actuellement Dame Martin, sans profession, demeurant à Lorient (Morbihan) ..

L'original de ces bans de mariage, dressé par le Secrétaire de la 7^e Mairie de la ville de Paris, demeure déposé, ainsi qu'une lettre y relative du Département de Justice et Police du canton de Vaud, sous archive de la Cure.

They were part

N^o 55.
Bacoursier
et
Vernex.

Les dimanches vingt-neuf Novembre, six et treize Decembre, mil huit cent soixant huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de :
Francois Bacoursier, de Bussigny y Bron, domicilié à Villars-Bramard, et précédemment à Bossens sur Romont, fils majeur (né le 10 Decembre 1835) de Jean Jacques Daniel Bacoursier, et de Susanne Catherine, née Rey, sa femme, d'une part; - et de Rose Susanne Vernex, de Villars Bramard, y domicilié, et précédemment à Sarzens, fille majeure (née le 26 Janvier 1841) de Jean Abram Vernex et de Juliette Louise, née Desarzens, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 56.
Jossevel
et
Bruchon

Les dimanches treize, vingt et vingt-sept Decembre mil huit cent soixant huit, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere les bans de mariage de : -
Daniel Jossevel, de Moudon et de Bussy, domicilié à Villars Bramard, fils mineur (né le 1^{er} Janvier 1846) et autorisé de Jacques Francois Jossevel, et de sa femme Louise, née Houtz, d'une part; - et de Antoinette Bruchon, citoyenne Française, domiciliée à Prevouloup, fille mineure (née le 11 Septembre 1846), autorisée et reconnue de Jacques Bruchon, et de sa femme Françoise, née Lacroix, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoit à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 57.
Jayet
et
Senthorey.

Les dimanches trois, dix et dix-sept Janvier mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de : -
Jean Samuel Jayet, de Moudon et d'Hermeanches, domicilié à Villars Bramard, fils majeur (né le 14 Août 1839) de Pierre Jayet, et de Jeanne Françoise, née Davel, d'une part; et de Louise Senthorey, de Dompiere, domiciliée à Villars Bramard, fille mineure (née le 4 Septembre 1849) et autorisée de Francois Samuel Senthorey, et de Jeanne Marianne, née Bossier, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Ballif à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 58.Paccard
et
Blanc.

Les Dimanches dix, dix-sept et vingt quatre Janvier mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, le bans de mariage de :

François Paccard, bourgeois de Préfontaine, y domicilié, fils majeur (né le 22 Juin 1841) de Philippe François Paccard, et de la femme Marguerite Françoise, née Paccard, d'une part, et de Jeanette Elise Blanc, bourgeoise de Brenles, y domiciliée, fille majeure (née le 24 Avril 1845) de Pierre Abram Blanc, et de sa femme Susanne Marie, née Dutort, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoît, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Theyeraff

N^o 59.Durussel
et
Betty.

Les Dimanches dix-sept, vingt quatre et trente-un Janvier mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :

Henri Durussel, de Seigneux, domicilié à Norray, fils majeur (né le 28 Décembre 1844) de Daniel Durussel, et de Susanne Marie Senthorey, sa femme d'une part; - et de Leticie Betty, de Combremont-le-Petit, y domiciliée, fille majeure (née le 2 Mai 1843) de Jean Louis Betty, et de Anne Françoise, née Vessel, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur A. Corveon, à Combremont-le-Grand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Theyeraff

N^o 60.Duc
et
Duc.

Les Dimanches Sept, quatorze et vingt-un Février mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :

Jean François Duc, de Villars-Bramand, y domicilié, fils majeur (né le 11 Avril 1835) de Jean Jacques Duc, et de sa femme Rose Françoise, née Fattrebert, d'une part; et de Rosalie Duc, de Villars-Bramand, y domiciliée, fille majeure (née le 13 Février 1843) de Jean Louis Duc, et de Jeanne Susanne, née Pidoux, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoît, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Theyeraff

N^o 61.
Morattel
et
Besson.

Les dimanches vingt-un et vingt-huit Février, et sept Mars
mit huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans appo-
sition, dans le Temple de Dompierre, les bans de mariage de:
Philip Morattel, de Lédailles, y domicilié, fils majeur
(né le 31 Octobre 1841) des défunts Abram Morattel et
Suzanne Sabine, née Oulevey, sa femme, d'une part; -
et de Crittelet Besson, de Dompierre et de Villar-
zel, domicilié à Dompierre, fille majeure (née le
25 Janvier 1843) de feu Jacob Daniel Besson, et de
Suzanne Esther, née Morattel, sa veuve, d'autre
part; - les époux ayant accompli auprès de nous les
formalités prescrites par la loi.

Heyrappart

N^o 62.
Buttet
et
Fenthorey.

Les dimanches sept, quatorze et vingt-un Mars mit huit
cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition,
dans le Temple de Dompierre, les bans de mariage de:
Daniel Buttet, de Perlens, domicilié à Dompierre,
fils majeur (né le 3 Décembre 1824) de Jean Claude
Buttet et de Jeanne Elisabeth, née Vagnier, veuf
en premières noces de Susanne Louise, née Decret, d'ampart,
de Jeannette Fenthorey, de Dompierre, domiciliée à
Genève, fille majeure (née le 14 Novembre 1836) de Jean
Samuel Fenthorey, et de Marguerite née Porchet, d'autre
part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur
Rossier, à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui
les formalités prescrites par la loi.

Heyrappart

N^o 63.
Michod
(Daniel, Louis)
et
Frollet.

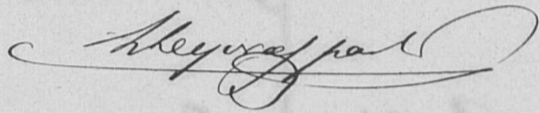
Les dimanches sept, quatorze et vingt-un Mars mit huit
cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition,
dans le Temple de Dompierre, les bans de mariage de:
Daniel Michod, de Lucens, y domicilié, fils majeur (né
le 30 Juillet 1838) de Philippe Michod, et de Susette, née
Benev, sa femme, d'une part; et Suzanne Marie Frollet,
de Reignev, domiciliée à Lucens, fille majeure (née le 24 Décem-
bre 1829) de Jean David Frollet, et de Jeanne, née Rey, sa fem-
me, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le
Pasteur Rossier, à Lucens, que les époux ont rempli auprès de
lui les formalités prescrites par la loi.

Heyrappart

N° 64

Trolliet
et
Pidoux.

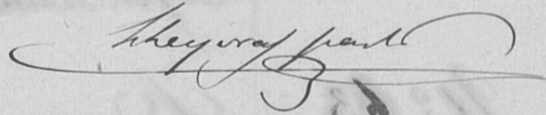
Les Dimanches vingt-un et vingt huit Mars et quatre Avril mil-huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Jean François Trolliet, de Seigneux, domicilié à Lucens, fils majeur (né le 22 Décembre 1829) de Jean François Trolliet, et de Jeanne Madeleine, née Laguard, veuf en premières noces de Marie, née Pidoux, sa femme, d'une part, et de Suzanne Rosine Pidoux, de Forel, y domiciliée, fille majeure (née le 12 Juillet 1829) de Pierre Daniel Pidoux, et de Jeanne Marguerite, née Pidoux, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Bossier, à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.



N° 65.

Trolliet
et
Brunke

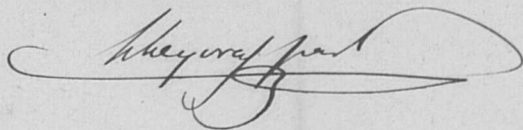
Les Dimanches quatre, onze et dix huit Avril mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Daniel Trolliet, de Seigneux, domicilié à Lucens, fils majeur (né le 24 Octobre 1840) de Jacob Simon Trolliet, et de Madeleine, née Bersier, sa femme, d'une part; et de Regina Pauline Brunke, de Schwamendingen, domiciliée à Oberstrass, canton de Zurich, fille mineure (née le 20 Mai 1848) et autorisée de Wilhelm Gustave Brunke, et de Dorothea Regina née Michel, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Bossier, à Lucens, que ces promesses de mariage peuvent avoir cours de publication.



N° 66.

Murisier
et
Badoux.

Les Dimanches quatre, onze et dix huit Avril mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Jules Victor François Murisier, de Fuidoux, domicilié à Epesses, fils majeur (né le 16 Juin 1838) de Jean Samuel Murisier, et de sa femme Françoise Marie, née Cochard, d'une part; et de Euphrasine Badoux, de Dompierre, domiciliée à Epesses, fille majeure (née le 23 Janvier 1845) de Jean Pierre François Badoux, et de sa femme Marie, née Barrand, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Nicati, à Cully, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.



N° 67
Cris
et
Comte.

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois Mai mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Louis Constant Cris, de Cerniat et de Seigneux, domicilié à Payerne, fils majeur de Jean Daniel Cris, et de Marianne, née Corthesy, sa femme, d'une part; et de Louise Marie Comte, de Payerne, y domiciliée, fille mineure et autorisée de Abraham Samuel Louis Comte, et de Marie Françoise, née Mellet, sa femme, d'autre part; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Vivieux, à Payerne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrassart

N° 68.
Cachin
et
Fille.

Les dimanches vingt-trois et trente Mai et six Juin mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Eugène Cachin, de Cerniat, y domicilié, fils majeur (né le 8 Novembre 1844) de Jean Abram Cachin, et de Jeanne Lydie, née Corthesy, sa femme, d'une part; et de Louise Fille, d'Ormonts-dessous, domiciliée à Chetalles d'Oron, fille majeure (née le 3 Août 1845) de Jean Alexandre Fille, et de Marianne Madeleine Baillard, d'autre part; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Leresche, à Oron, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrassart

N° 69.
Mottet
et
Cachin.

Les dimanches vingt-trois et trente Mai, et six Juin mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Auguste Mottet, bourgeois d'Henrier, domicilié en Bossens, commune de Romont, fils mineur dûment autorisé de défunt Jean Daniel Mottet et de Marguerite, née Mottet, sa veuve, d'une part; et de Louise Marguerite Cachin, bourgeoise de Cerniat, domiciliée aussi en Bossens, fille majeure de Jean Jacob Cachin, et de Jeanne Lisette, née Cris, sa femme, d'autre part; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Mellet, à Granges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrassart

N^o 70Mounoud
et
Vernez.

Les dimanches trente Mai, six et treize Juin mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Charles Daniel Mounoud, des Phisleyres et de Faléziens, domicilié aux Phisleyres, fils mineur (né le 30 juin 1848) et autorisé de Jean Louis Mounoud, et de Marie Louise, née Vernez, sa femme, d'une part; — et de Susette Vernez, de Villars-Bramard, y domiciliée, fille majeure (née le 8 avril 1846) de Jean Daniel Vernez, et de Rose ~~et~~ Susanne, née Lechaires, sa femme, d'autre part; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Leresche, à Oron, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappert

N^o 71.Chatelanat
et
Grec, née Badoux.

Les dimanches six, treize et vingt Juin mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Jean Daniel Chatelanat, de Moudon, et de Dompierre, domicilié à Moudon, fils majeur (né le 6 février 1838) de Jean Daniel Chatelanat, et de Louise Henriette, née Picotier, sa femme, d'une part; et de Louise Grec, née Badoux de Moudon, y domiciliée, fille majeure (née le 7 novembre 1828) de Daniel Henri Badoux, et de sa femme Marie, née Moter, — veuve en premières noces de Jules Jean Abram Grec, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoit, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappert

N^o 72.Penthorey
et
Estoppey.

Les dimanches vingt et vingt-sept Juin, et quatre Juillet mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Jean François Penthorey, de Dompierre et de Seigneux, domicilié à Seigneux, fils majeur (né le 22 février 1845) de Pierre Daniel Penthorey, et de Marie, née Brochet, sa femme, d'une part; — et de Cécile Estoppey, de Frey, domiciliée aux Granges sous Frey, fille mineure dûment autorisée (née le 24 septembre 1846) de défunt François Estoppey et de Jeanne Marie, née Bresin, sa veuve, d'autre part; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur H. de Perrot, à Frey, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappert

N^o 73.Vauthey
et
Bettea.

Les dimanches dix-huit et vingt-cinq juillet et premier
Août mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans
opposition, dans le temple d'Amplepuis, les bans de mariage de :
Jean François Vauthey, de Seigneux et de Bussy, domicilié à
Seigneux, fils majeur (né le 26 juillet 1838) de Jean Samuel Vauthey, et de défunte Susanne Marie,
née Cachin, sa femme, d'une part; - et de :
Louise Bettea, de Combremont le petit, domiciliée en
Bossens, vers Romont, fille mineure (née le 9 mai 1850)
et autorisée de Jacob François Bettea, et de Susanne
Marguerite, née Viquerat, sa femme, d'autre part; -
les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites
par la loi.

Meyerappan

N^o 74.Corthésy
et
Destrak.

Les dimanches vingt-cinq juillet, premier et huit août
mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition,
dans le temple d'Amplepuis, les bans de mariage de :
Emile Corthésy de Brenles et de Dampierre, domicilié à Brenles,
fils majeur (né le 6 mai 1843) de Pierre Biat Corthésy,
et de Jeanne Françoise, née Gavin, sa femme, d'une part; - et de
Marie Louise Destrak, d'Essertes, y domiciliée, fille
majeure (née le 15 octobre 1843) de feu Daniel Guro Destrak
Destrak, et de Rose Marianna, née Pasche, sa veuve, d'autre part; -
entendu de la déclaration de Monsieur le Pasteur Lavesche, à Oron,
que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites
par la loi.

Meyerappan

N^o 75.Décrevel
et
Gris, née Faure.

Les dimanches vingt-deux, vingt-neuf août et cinq septembre mil
huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition,
dans le temple d'Amplepuis, les bans de mariage de :
George Amédée Décrevel de Combremont le Grand, y domicilié,
fils majeur (né le 16 février 1812) de Jean Louis Décrevel,
et de sa femme Judith Marie, née Bettea, d'une part; - et de
Françoise Philippine Gris, née Faure, de Seigneux, domiciliée à
Lucens, fille majeure (née le 23 juillet 1821) de Jean
Abram Faure, et de sa femme Jeanne Susanne, née Pi-doux, femme
divorcée de Pierre François Gris, d'autre part; - entendu de
la déclaration de Monsieur le Pasteur Blossier, à Lucens, que les
époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappan

N^o 76.

Loude

et

Besson.

Les dimanches cinq, douze et dix-neuf Septembre mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre les banns de mariage de :
Jean Abram Loude, de Château d'Acq, domicilié au Plan sur Moudon, fils mineur (né le 26 janvier 1847) et dûment autorisé de feu Pierre Philippe Loude, et de sa veuve Jeanne Marguerite Freymond, d'une part; - et de Rosette Besson, de Dompierre et de Villarzel, domiciliée à Chesalles St. Moudon, fille majeure (née le 27 Novembre 1842) de Jean Jacques Besson et de sa femme Susanne Esther, née Calkin, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoit, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 77.

Freymond

et

Badoup.

Les dimanches douze, dix-neuf et vingt-six Septembre mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les banns de mariage de :
Albert Freymond, de St. Cierges, domicilié à Foliez le Grand, fils majeur de David Jean Pierre Freymond et de Jeanne Marie, née Faucherre, sa femme, d'une part; et de Jeannette Rosine Badoup, de Dompierre, domiciliée à Foliez le Grand, fille majeure de Jean Daniel et de Virginie née Baudet, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Descollayes, à St. Cierges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 78.

Mayor

Durussel.

Les dimanches vingt-six Septembre, trois et dix Octobre mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les banns de mariage de :
Charles Mayor, d'Eballeux, domicilié à Polychovin / Morgey, fils majeur d'Alexis Mayor et de Marie Magdeleine, née Mercier, sa femme, d'une part; et de Julie Louise Durussel, de Seigneux, domiciliée à Morgey, fille mineure et autorisée de Pierre Abram Durussel, et de Louise Salomé, née Mayor sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur L. Rebichat, officier de l'état civil à Collombier, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 79.
Fivaz
et
Ferrin.

Les dimanches vingt six Septembre, trois et dix Octobre mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de Daniel Fivaz, bourgeois de Sassel, domicilié à Dompiere, fils majeur de défunt Frédéric Fivaz et de Susanne Françoise née Lador, veuve, - (né le 25 décembre 1833) d'une part; - et de Julie Ferrin, bourgeois de Chavannes le Clère domiciliée à Dompiere, fille mineure (née le 14 novembre 1848) et autorisée de Henri Ferrin et de Jeanne, née Mithoud, sa femme, d'autre part; - le époux ayant rempli auprès de nous les formalités prescrites par la loi

Theyeraffort

N^o 80.
Fenthorey
et
Duc.

Les dimanches trois, dix, dix sept Octobre mil huit cent soixante neuf, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de: Jean Louis Fenthorey, de Dompiere, domicilié à Frey, fils majeur (né le 20 février 1842) de Georges Victor Fenthorey, et de Louise, née Valliens, sa femme, d'une part; et de Louise Duc, de Villars Bramard, domiciliée à Brit, rière Granges, fille mineure (née le 28 juin 1849) et dûment autorisée de Pierre Jacob Duc, et de Lucretie, née Clément, sa femme, d'autre part; - la suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur de Perrot, à Frey, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi

Theyeraffort

N^o 81.
Fenthorey
et
Mermoud.

Les dimanches dix sept, vingt quatre et trente un Octobre mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de: François Daniel Fenthorey de Seigneux et de Dompiere, domicilié à Seigneux, et précédemment à Bevaix (Neuchâtel), fils majeur de Jean Jacques Fenthorey et de sa défunte femme Marie Françoise, née Durattel, sa femme, d'une part; - et de Marie Louise Mermoud, de Poliez le Grand, domiciliée à Granges, et précédemment à Bevaix (Neuchâtel) fille mineure et dûment autorisée de Abraham Louis Mermoud et de Marguerite, née Porchet, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur J. Mellet, à Granges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Theyeraffort

N^o 82.Oulevey
et
Pittet.

Les Dimanches dix-sept, vingt quatre et trente-un Octobre
mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition,
dans le temple d'Empierre, les bans de mariage de :

Auguste Oulevey, de Chesalles, y domicilié, fils majeur
(né le 16 septembre 1835) de Jean Pierre Oulevey, et de Rose
Louise Jaguier, sa femme, d'un part; - et de Louis Lydie
Pittet de Villars-Bramand, y domicilié, fille mineure
(née le 3 décembre 1850) et autorisée de Jean François Pittet,
et de Rose Lydie, née Fattetbert, sa femme, d'autre part; -
les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites
par la loi.

Meyeroff part

N^o 83.Favre
et
Gris.

Les Dimanches trente-et-un Octobre, sept et quatorze
Novembre mil huit cent-soixante-neuf, ont été publiés, sans
opposition, dans le temple d'Empierre, les bans de mariage de:
Jacques David Favre, bourgeois de Thierrens, domicilié à Chanéaz,
fils majeur (né le 25 Mars 1836) de Jeanne Rose Favre, d'un part; -
et de Suzette Gris, bourgeoise de Seigneux, domiciliée à Chanéaz,
fille mineure (née le 10 Janvier 1850) dûment autorisée de
Jean David Gris, et de sa femme Marie Louise, née Fanchaud,
sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur
le Pasteur Benoit, à Moudon, que les époux ont rempli auprès
de lui les formalités voulues par la loi.

Meyeroff part

N^o 84.
Durussel
et
Pidoux.

Les Dimanches quatorze, vingt-un et vingt huit Novembre
mil huit cent soixante-neuf, ont été publiés, sans opposition,
dans le temple d'Empierre, les bans de mariage de:
Jean Henri Durussel, de Seigneux, y domicilié, fils
majeur de Jean Simon Durussel, et de Suzanne Panchette,
née Etappey, sa femme - (née le 6 décembre 1845) - d'un part; -
et de Julie Marguerite Pidoux, de Forel, domiciliée à
Seigneux fille mineure (née le 10 Août 1848) et autorisée
d'Etienne Pidoux et de Louise Henriette, née Boret, sa femme,
ten. deux vic'de, d'autre part; - ensuite de la déclaration de
Monsieur le Pasteur Bossis à Luan, que les époux ont rempli
auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyeroff part

N^o 85.
Trolliet
et
Mottet,

Les dimanches quatorze, vingt-un et vingt huit Novembre mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompièrre, les bans de mariage de :
Frédéric Trolliet, de Seigneux, y domicilié, fils majeur (né le 25 juillet 1840) de feu Pierre Samuel Trolliet, et de Françoise Marie, née Pasche, sa veuve, d'une part, et de Sophie Mottet d'Heimier, y domiciliée, fille majeure de feu David Daniel Mottet, et de Susanne Marguerite, née Pidoux, sa veuve, d'autre part, ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Mellet, à Grammes, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 86.
Terreaz
et
Paccard.

Les dimanches cinq, douze et dix-neuf décembre mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompièrre, les bans de mariage de :
David Terreaz, d'Yverne, y domicilié, fils majeur (né le 29 novembre 1842) d'Abram François Terreaz, défunt, et de Rose Marianne, née Chevalley, sa veuve, d'une part, et de Félicie Paccard, de Prévouloz, y domiciliée, fille majeure (née le 16 janvier 1841) de Jean Daniel Paccard, et de défunte Jeanne Marguerite, née Chevalley, d'autre part : les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 87.
Genthorey
et
Lindre.

Les dimanches cinq, douze et dix-neuf décembre mil huit cent soixante neuf, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompièrre, les bans de mariage de : ~~David Terreaz~~
Jean François Genthorey, agriculteur, demeurant à Hauterive, originaire de Seigneux et de Dompièrre, fils majeur (né le 31 août 1832) de Pierre Abram Genthorey, agriculteur, et de Magdeleine, née Pasche, son épouse, demeurant à Hauterive, d'une part, et de Julie Kélie Lindre, sans profession, originaire de Boudry, demeurant à Hauterive, fille majeure (née le 27 octobre 1835) de François Louis Lindre, vovonnier, demeurant à Hauterive, et de feu Marie Madeleine, née Court, son épouse, d'autre part, ensuite de la déclaration de l'Officier de l'Etat Civil de la circonscription de St-Alaise (Neuchâtel) que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 88.Hugonet
et
Durussel.

Les dimanches neuf, neuf et seize janvier mil-huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de Charles Marc Hugonet, de Gollion, domicilié rière Corsier, fils majeur (né le 4 novembre 1844) de défunt Georges Samuel Hugonet, et de Susanne Madeleine, née Coigny, sa femme, d'une part; et de Rosine Durussel, de Seigneux, domiciliée à Vevey, fille majeure (née le 14 octobre 1843) de Jean Charles Durussel, et de Anne Susanne, née Schuillard, sa femme, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur L. Masson, officier de l'état civil de Vevey, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraffort

N^o 89.Fonjallaz
et
Fenthorey,
née Danalet.

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois janvier mil-huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de: — Isaac Samuel Louis Fonjallaz, de Lutry et d'Epesses, fils majeur (né le 5 Mars 1811) — domicilié à la Chapotannaz, rière Guidour —, de Jean Abram Samuel Fonjallaz, et de Françoise, née Mégroz, sa femme, tous deux bacheliers, d'une part; et de Marie Louise, née Danalet, veuve en premières nocces de Pierre François Fenthorey, de Dompierre, y domiciliée, fille majeure (née le 8 Septembre 1839) de Jean Siméon Danalet, et de Susanne Marie, née Delessert, sa femme, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur de Hoës, à Cheables, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraffort

N^o 90.Corthésy
et
Courvoisier.

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois janvier mil-huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de: — Félix Corthésy, de Dompierre, domicilié à Lausanne, fils majeur (né le 16 juillet 1843) de Louis Daniel Corthésy, défunt, et de Susanne Louise, née Curchod, sa veuve, d'une part; et de Rosine Courvoisier, de Donneloye, y domiciliée, fille majeure de Charles Antoine Courvoisier, défunt, et de Louise Marguerite, née Besson, sa veuve, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur Chevallaz, officier de l'état civil de Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraffort

Prise le 22 Septembre 1876

N^o 91.
Fattebert
et
Duc.

Les Dimanches vingt-trois et trente Janvier, et six Février mil-huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Daniel Fattebert, de Villars-Bramard, y domicilié, fils majeur (né le 24 Juillet 1832) de Jean Daniel Fattebert, et de Jeanne Susanne Marie, née Monacton, sa femme, d'une part ;
Madame Haline Sophie Duc, de Villars-Bramard, y domiciliée, fille majeure (née le 28 Septembre 1845) de Jean Jacques Duc, et de Rose Françoise, née Fattebert, sa femme, d'autre part ; — les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Atheyrapant

N^o 92.
Vernex
et
Rebeaud

Les Dimanches trente Janvier, six et treize Février mil-huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Sami Vernex, de Villars-Bramard, y domicilié, fils majeur (né le 13 Avril 1842) de Jean Abram Vernex, et de défunte Susette Louise, née Desbarrens, sa femme, d'une part ;
et de Elisa Rebeaud, de Norroy, domiciliée à Combremont-le-Petit, fille mineure et dûment autorisée (née le 21 Mai 1848) des défunts Victor Louis Rebeaud et Lisette Gottraux, ses père et mère, d'autre part ; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Bastien Cachemaille à Yvonand, lequel époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Atheyrapant

N^o 93.
Chatelanat
et
Freymond

Les Dimanches trente Janvier, six et treize Février mil-huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Aime Chatelanat, de Dompierre Du Moudon, domiciliée à Corrençon rière St-Cierges, fille majeure (née le 23 Juillet 1845) de Jean François Chatelanat, et de Jeanne Françoise Louise Anna, née Corne, sa femme défunte, d'une part ; et de Louise Haline Freymond, de St-Cierges, domiciliée à Corrençon rière St-Cierges, fille majeure (née le 23 Octobre 1839) de défunt Jean Abram Freymond, et de Jeanne Marguerite, née Dutoit, sa veuve, d'autre part ; — les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Atheyrapant

N° 94.
Fasche
et
Folsche, née Frollet.

Les dimanches six, treize et vingt février mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :

Jean Frédéric Fasche de Herlens, domicilié à Seigneux, fils majeur (né le 13 juin 1838) des défunt Jean Pierre Fasche, et Jeanne Susanne, né Durussel, sa femme, d'une part ; - et de Marie Louise Frollet, veuve en premières nocces de Jean Louis Fasche, de Herlens, domicilié à Seigneux, fille majeure (née le 4 décembre 1834) du défunt Pierre Jacob Frollet, et de Jeanne Maria, née Vauthey, sa veuve, d'autre part ; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N° 95.
Piot
et
Vaucher

Les dimanches treize, vingt et vingt sept février mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :

Henri Piot, de Thierrens, domicilié à Bussy (Moudon) et précédemment à Prévonloup, fils majeur (né le 21 octobre 1840) de feu Charles François Piot, et de Marie, née Giroud, sa veuve, d'une part ; - et de Louise Julie Françoise Vaucher, de Bournens, y domiciliée, fille majeure de Jean Abram Vaucher (né le 9 juillet 1840) et de Louise Marie Delessert, sa femme, de cédés, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur l'Officier de l'Etat civil de Penthaq que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N° 96.
Fattebert
et
Paschoud.

Les dimanches vingt et vingt sept février et six Mars mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :

Edouard Fattebert, de Villars-Bramard, y domicilié et précédemment à Faoug, fils mineur (né le 1^{er} Mai 1848) et autorisé de Jacques François Fattebert défunt, et de Jeanne Françoise, née Cordery, d'une part ; - et de Elise Paschoud, de Lutry, domiciliée à Faoug, fille mineure (née le 10 Mars 1848) et autorisée des défunt Charles Henri Paschoud et Justette Sivarz, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Soutter, à Corally, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 97.
Faccaud
et
Faccaud,
née Pittet.

Les dimanches vingt et vingt-sept février et six Mars mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompière, les bans de mariage de : —
Samuel Louis Faccaud, bourgeois de Fréventous, y domicilié, fils majeur (né le 17 Mars 1809) des défunts Pierre Daniel Faccaud et Jeanne, née Germont, sa femme, d'une part; et de Lydie Madeleine Faccaud, de Fréventous, y domiciliée, fille majeure (née le 13 Avril 1813) des défunts Jean Jacob Pittet, et Susanne Marie, née Boyay, sa femme; — veuve de Jean David feu Pierre Daniel Faccaud, d'autre part; — les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyor rapport

N^o 98.
Borat
et
Lembelet.

Les dimanches six, treize et vingt Mars mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompière, les bans de mariage de Pierre Abram Borat, de Cerniat, y domicilié, fils majeur (né le 29 décembre 1811) des défunts Jean Pierre Borat, et Jeanne Esther, née Oguay, sa femme; — veuf en premières noces de Anne Marie Jagulien, née Chevalley, d'une part; et de Elise Lembelet, de Forel (Lavanay) domiciliée à Cerniat et prise d'emment à Thierrens, fille majeure (née le 26 décembre 1845) des défunts Jean Henri Lembelet, et Susanne Marie ^{née} Better, sa femme, d'autre part; — les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyor rapport

N^o 99.
Jaton
et
Corthésy.

Les dimanches vingt et vingt sept Mars et trois Avril mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition dans le temple de Dompière, les bans de mariage de Emile Jaton, de Villan Mendray, domicilié à Bois Bougy, rière Nyon, fils majeur (né le 18 Avril 1844) de Pierre Samuel Jaton et de Jeanne Louisa ^{née} Mingard sa femme, d'une part; et de Henriette Melanie Corthésy de Dompière, y domiciliée, fille mineure (née le 27 Mai 1848) et autorisée de Jacob François Corthésy défunt, et de Jeanne Louise, née Girard, sa veuve, d'autre part; les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyor rapport

N° 100.

Sanchaud
et
Badoux.

Les dimanches vingt quatre Avril, premier et huit Mai
mit huit cent septante, ont été publiés sans opposition dans
le temple de Dompierre, les bans de mariage de: —

Jean Samuel Sanchaud, de Poliez-le-Grand, y domici-
lié, fils majeur (né le 9 Mars 1833) de Jean Georges Louis
Sanchaud, et de Jeanne Minirey, sa femme, d'une part; et
Caroline Badoux, de Dompierre, domiciliée à Poliez-le-Grand,
et précédemment à Echallens, fille mineure (née le 5 Octobre 1847)
et autorisée de Jean Pierre François Badoux, et de Marie
Louise Barraud, sa femme, d'autre part; — ensuite de la déclaration
de Monsieur Pasteur Decombard à Poliez-le-Grand, auprès du-
quel les époux ont rempli les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N° 101.

Gentil
et
Besson.

Les dimanches vingt quatre Avril, premier et huit Mai
mit huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans
le temple de Dompierre, les bans de mariage de: —

Emmanuel Félix Gentil, de Dompierre, y domicilié, fils
mineur (né le 15 juillet 1849) et autorisé de Jean Jacob Gentil,
défunt, et de Jeanne Sabine, née Badoux, sa veuve, d'une part.
Et Caroline Besson, de Dompierre, y domiciliée, fille mi-
neure (née le 22 juillet 1847) et autorisée de Jacques Samuel
Besson, et de Jeanette, née Rossier, sa femme, d'autre part; —

les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites
par la loi.

Meyerappart

N° 102.

Cachin
et
Paccard

Les dimanches premier, huit et quinze Mai mit huit
cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans
le temple de Dompierre, les bans de mariage de: —

Vincent Cachin, de Cernias, domicilié à Cernias, et précédé-
mment à Villars-Bramand, fils majeur (né le 29 Novembre
1842) de Jean Abraham Cachin, et de Jeanne Lydie, née Corthier
de sa femme défunte, d'une part; — et de Pauline Paccard,
de Frevonloup, domiciliée à Lovattens et précédemment à Villars-
Bramand, fille mineure (née le 11 février 1848) et autorisée des
défunts Jean David Paccard et Rose Susanne, née Blanc, sa femme,
d'autre part; — les époux ayant rempli auprès de moi les forma-
lités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 103.Pittet
et
Süter

(nié le 16 Juin 1844)

Les dimanches huit, quinze et vingt-deux Mai mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de: Jean Louis Pittet, de Villars-Bramard, et de Seigneux, domicilié à Lausanne, fils majeur (né le 28 Janvier 1823) des défunts Jean Daniel Pittet et Marie Louise, née Vachter, sa femme, - homme divorcé de Louise Françoise Regamey, - d'une part; - et de Marie Helène Süter, de Mühlthal, près Hofingen, domiciliée à Lausanne, fille majeure de Jacob Süter, et de Catherine, née Fühlmann, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur C. Chevallaz, officier de l'Etat civil, à Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyoraff par

N^o 104Corthésy
et
Ogay

Les dimanches huit, quinze et vingt-deux Mai mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de: Jean Frédéric Corthésy de Dompierre, y domicilié, fils majeur (né le 11 décembre 1845) de Charles Victor Corthésy, et de Marguerite, née Déglon, sa femme, d'une part; et de Lydie Ogay, de Horattens, y domiciliée, fille majeure (née le 1^{er} Mars 1843) de Jean Simon Ogay, et de Marguerite, née Ganière, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Romier, à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyoraff par

N^o 105Genthorey
et
Testalz.

Les dimanches douze, dix-neuf et vingt-trois Juin mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de: Denys Genthorey, de Seigneux et de Dompierre, domicilié à Lausanne, fils majeur (né le 11 décembre 1841) de Jean Jacob Genthorey, et de Rose Madeleine, née Paccard, sa femme, d'une part; - et de Jenny Charlotte Françoise Testalz, de Villette et de Lutry, domiciliée à Lausanne, fille majeure (née le 7 juillet 1838) de Jean Samuel Gabriel Testalz, et de Marie Françoise, née Craubar, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur C. Chevallaz, officier de l'Etat civil à Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyoraff par

N° 106.
Klairy
 et
Chassot.

Les dimanches douze, dix-neuf et vingt-six juin mil huit cent septante,
 ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans
 de mariage de : Georges Albert Klairy, de Walkringen
 (Canton de Berne), domicilié à Dompierre, fils majeur (né le 20
 janvier 1837) des défunts Christian Klairy, et de Jeanne Eliza-
 beth, née Barrat, sa femme, d'une part; - et de Marie
Alphonsine Chassot, du Toyet, commune et paroisse de
 Vuisternens devant Romont (Canton de Fribourg), domiciliée
 à Dompierre, et précédemment à Vuisternens, fille mineure (née
 le 16 décembre 1847) et autorisée de Balthazar Chassot et de
 Marie Louise Maillard, d'autre part; - les époux ayant rempli
 auprès de moi les formalités prescrites par la loi, et le Département
 de Justice et Police du Canton de Vaud ayant autorisé la publication
 de ces bans de mariage.

Meyerappart

N° 107.
Corthesy
 et
Crisinel

Les dimanches douze, dix-neuf et vingt-six juin mil huit
 septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple
 de Dompierre, les bans de mariage entre : Philippe Adrien
Corthesy, de Dompierre, domicilié rue Surpière, fils
 mineur de Jacques Louis Corthesy et de Jeannette, née Wist,
 sa femme décédée, d'une part; et de Louise Françoise
Crisinel, de Dendery, y domiciliée, fille majeure de Jean Daniel
 Crisinel et de Suzanne Marie, née Corboz, l'un et l'autre décédés,
 d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Pasche,
 à Dendery, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités
 prescrites par la loi.

Meyerappart

N° 108.
Rosset
 et
Baumgartner.

Les dimanches dix-neuf et vingt-six juin, et trois juillet
 mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition,
 dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Louis Rosset, de Cerniaz, domicilié à Gimel, fils
 mineur (né le 20 juin 1848) et autorisé de Jacob Samuel
 Rosset, et de Jeanne Susanne François, née Dejard, sa femme,
 d'une part; - et de Susanne Léonharde Baumgar-
tner, de Signau (Canton de Berne), domiciliée à Gimel,
 fille mineure (née le 6 février 1848) et autorisée de Pierre
 Baumgartner, et d'Elise, née Delaporte, sa femme, d'autre
 part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur
 Schranz, à Gimel, que les époux ont rempli auprès de
 lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

Réponse est en la 23 Sept. 1847
 Réponse - le 19 Fév 1835.

N^o 109.
Fache
et
Crisinel.

Les dimanches trois, six et dix-sept juillet mil-huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Jean Daniel Fache, d'Epalinges, domicilié à Mollondins, fils majeur (né le 11 Avril 1841) de Jean Abram Louis Fache, et de Marguerite Jenny, née Héritier, sa veuve, d'une part; - et de Marie Rosine Crisinel, de Mollondins, domiciliée à Seigneux, fille majeure (née le 17 Mai 1842) des défunts Jean Philippe Crisinel, et Susanne Marguerite, née Vagnier, sa femme, d'autre part; - le époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerhoff

N^o 110.
Decostere
et
Fattebert

Les dimanches six, dix-sept et vingt quatre juillet mil-huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Théodore Decostere, des Thioleyres, domicilié aux Abergaux, près Puidoux, fils mineur (né le 27 juin 1852) et autorisé de Jean Samuel Decostere, et de Françoise, née Chappuis, sa femme, d'une part; et de Louise Marguerite Fattebert, de Villars-Bramard, domiciliée à La Mélétraz, près Puidoux, fille majeure (née le 3 Mars 1847) de Jean François Fattebert, et de Jeanne Marie, née Somay, sa femme, d'autre part; - en suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Leresche, qui les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerhoff

N^o 111.
Vauthey
et
Jaques.

Les dimanches vingt quatre et trente-un juillet et sept août mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de :
Jean Samuel Vauthey, de Seigneux, y domicilié, fils majeur (né le 19 Décembre 1841) de Jean Daniel Vauthey, et de Jeanne Dind, d'une part; - et de Elise Susette Jaques, de La Croix, domiciliée à Seigneux, fille majeure (née le 17 Décembre 1845) de Daniel Jaques, et de Susette, née Herrmann, sa femme, d'autre part; - le époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerhoff

N^o 112.
Baataré
et
Dind.

Les dimanches sept, quatorze et vingt-un Août mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de : —
François Baataré, de Demoret, domicilié à Chesalles Moudon, fils majeur (né le 10 juillet 1846) de Abram Baataré, et de Jeanne Anne, née Willomet, sa femme, d'une part, et de Marie Elise Dind, de St-Cierges, domiciliée à Chesalles Moudon, et précédemment à Dompiere, fille majeure (née le 18 septembre 1846) de Pierre Daniel Dind, et de Françoise Marie, née Mirville, sa femme, d'autre part ; — entendue la déclaration de Monsieur le Pasteur Aubin, à Breully, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 113.
Cachin
et
Bovat, née Cachin.

Les dimanches sept, quatorze et vingt-un Août mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de Jules Cachin, de Cerniaz, y domicilié, fils majeur (né le 19 décembre 1838) de Vincent Daniel Cachin, et de Louise Marie, née Rubattel, sa femme, d'une part ; — et de Suzette Justine Bovat, née Cachin, de Cerniaz, y domiciliée, fille majeure (née le 16 Octobre 1837) de Jacques Philippe Cachin, et de Marguerite, née Badoup, sa femme, veuve en premières noces de Jean Pierre Bovat, d'autre part ; — les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 114.
Regamey,
et
Vernez.

Les dimanches onze, dix-huit et vingt-cinq Septembre mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompiere, le ban de mariage de : Jean Louis Regamey, de Lausanne, domicilié aux Stâpes, fils majeur (né le 25 Mai 1846) de Jean Claude Regamey, et de Françoise Julie, née Regamey, sa femme, d'une part ; et de Marie Elise Vernez, de Villars-Bramard, domiciliée à Paulex, fille mineure (née le 8 Janvier 1849) et autorisée de Jeanne Marguerite Vernez, d'autre part ; — les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 115^e,
Fenthoey
et
Meier.

Les Dimanches dix huit et vingt-cinq Septembre et deux Octo-
bre mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition,
dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de : —
Jean Daniel Fenthoey, de Seigneux et de Dompiere, domici-
lié à Hauterive (Neuchâtel) fils majeur (né le 4 mai 1846) de
Pierre Abran Fenthoey, et de Jeanne Madeleine, née Pasche, sa
femme, d'une part; — et de Marguerite Meier, de Hausen,
(Argovie), domiciliée à Hauterive (Neuchâtel) fille majeure
(née le 18 Septembre 1847) de Jacob Meier, et de feu Marguerite,
née Frei, sa femme, d'autre part; — ensuite de la déclaration
de Monsieur Paul Dardel, officier de l'état civil de la Circonscrip-
tion de St-Blaise, que les époux ont rempli auprès de lui les for-
malités prescrites par la loi.

Meyrappart

N^o 116
Morel
et
Gris, née Lavanchy

Les Dimanches vingt-trois et trente Octobre et six Novembre mil-
huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans
le temple de Dompiere, les bans de mariage de : —
Antoine Morel, de Marnand, domicilié à Freytorrens, fils,
majeur (né le 1^{er} Mars 1831) de feu Jean David Morel, et de
Susanne, née ~~Fenthoey~~ ^{Beroud}, sa veuve, d'une part; —
et de Jeanne Susanne Gris, née Lavanchy, de Seigneux, y
domiciliée, fille majeure (née le 1^{er} Mars 1828) de Jean
François Lavanchy, et de Jeanne Madeleine, née Dikereud, sa
femme, — défunte, — et veuve en premières noces de Jean Daniel
Gris, d'autre part; — Les époux ayant rempli auprès de moi les
formalités prescrites par la loi.

approuvé la correction
Beroud.
le 9 novembre 1872
Meyrappart

Meyrappart

N^o 117.
Duc
et
Duc.

Les Dimanches vingt-trois et trente Octobre et six Novembre
mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition,
dans le temple de Dompiere, les bans de mariage de : —
Eugène Duc, de Villars Marnand, y domicilié, fils majeur,
(né le 29 Janvier 1842) de Jean Louis Duc, et de Jeanne
Susanne, née Fidouy, sa femme défunte, d'une part; —
et de Louise Caroline Duc, de Villars Marnand, y domici-
liée, fille majeure (née le 6 Juillet 1847) de Pierre Fran-
çois Duc, et de Susanne Marie, née Rossier, sa femme, d'autre
part; — Les époux ayant rempli auprès de moi, les formalités
prescrites par la loi.

Meyrappart

Favre
et
Genthorey.

Les dimanches trente Octobre, six et treize Novembre mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Jules Louis Justin Favre, de Villars-sous-Genes, y domicilié, fils majeur (né le 19 Mars 1840) de feu Louis Favre, et de Julie Hennelette, née André, sa femme, d'une part; et de Sophie Genthorey, de Dompierre et de Seigneux, domiciliée à Villars-sous-Genes, fille majeure (née le 12 Mars 1843) de Jean François Genthorey, et de Jeanne Susanne, née Cochin, sa femme, d'autre part; — les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

Faccaud
et
Fochon.

Les dimanches trente Octobre, six et treize Novembre mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Denis Constant Faccaud, de Froimbois, y domicilié, fils majeur (né le 18 Décembre 1843) de Jean Daniel Faccaud, et de Jeanne Marguerite, née Chevalier, sa femme défunte, d'une part; et de Fanny Fochon, de Chorn et Pâquier, domiciliée à Cerrière, fille mineure (née le 16 Juillet 1849) et autorisée de Jean François Fochon, et de Jeanne Marguerite, née Duboz, sa femme, d'autre part; — les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

Ferret
et
Durussel, née Berthoud.

Les dimanches six, treize et vingt Novembre mil huit cent septante, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
François Ferret, fils majeur de Jean et de Jeanette, née Béchaissat, divorcé de Marie, née Pilet, d'Essertines, domicilié à Fayerne, précédemment à Trey, d'une part; et de Elise Durussel, née Berthoud, fille majeure de Samuel Henri Berthoud et de Rose Emotie Zucher, veuve de Marc Samuel Durussel, de Seigneux, domiciliée à Fayerne, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur Pastenot Vieux, à Fayerne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 121.
Chevailler
et
Taccaud.

Les dimanches vingt et vingt sept Novembre, et quatre Décembre mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Samuel Louis Chevailler, de Valéryes sous Rances, domicilié à Coppet, et précédemment à Tours en France, fils majeur de Jacques Frédéric Chevailler, et de Henriette, née Bernard, d'une part; — et de Marianne Taccaud, de Trévoloup, domiciliée à Coppet, et précédemment à Marseille, fille majeure de Jacques Antoine Taccaud, et de Madeleine, née Blanchard, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Dupertuis, à Commingy, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 122.
Pelichet
et
Klairy.

Les dimanches vingt et vingt sept Novembre et quatre Décembre mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Eugène Samuel Pelichet, de Gollion et de Villiersens, domicilié à Gollion, fils majeur (né le 7 novembre 1828) de David Pelichet, et de sa femme Jeanne Marie, née Descimbaré, d'une part; — et de Marianne Louise Adèle Klairy, de Walkringen, en canton Obberne, domiciliée à Dompierre, fille majeure (née le 29 janvier 1835) de Christian Klairy, et de sa femme Jeanne Elisabeth, née Barrard, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Monastier, à Grancy, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 123.
Fenthorey
et
Marcuard.

Les dimanches quatre, onze et dix-huit Décembre mil huit cent septante, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
François Auguste Fenthorey, de Leigneux, domicilié à Ressudens, fils majeur (né le 23 Octobre 1839) de Pierre Moÿse Fenthorey, et de Jeanne Susanne, née Badoux, sa femme, d'une part; — et de Marie Marianne Marcuard, de Grandcour, y domiciliée, fille majeure (née le 11 janvier 1847) de Daniel Frédéric Marcuard, et de Susanne Marie, née Mayor, sa femme, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Hévoz, à Ressudens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 124.
Grandjean
et
Fenthorey.

Les dimanches vingt-deux et vingt-neuf Janvier et cinq Fé-
vrier mil huit cent septante-un, ont été publiés, sans opposition,
dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Jean Frédéric Grandjean, de Bellerive, y domicilié, fils ma-
jeur (né le 13 Mai 1829) de Charles Louis Simon Grandjean,
et de Marianne, née Weber, sa femme, d'une part; et de
Jeanne Fenthorey, de Seigneux, domiciliée à Sallavaux,
fille majeure (née le 14 Juin 1827) de Jean David Fenthorey
et de Susanne Marie Sonnard, d'autre part; — ensuite de
la déclaration de Monsieur H. Loup, officier del'Etat civil à
Cottard, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités
prescrites par la Loi.

Meyerappart

N^o 125.
Frollet
et
Corthesy.

Les dimanches vingt-neuf Janvier, cinq et douze Février
mil huit cent septante-un, ont été publiés, sans opposition,
dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Eugène François Frollet, de Seigneux, domicilié à Trey,
et précédemment à Lausanne, fils majeur (né le 2 Août 1847) de
Jacques Daniel Frollet, et de Rose Lydie, née Cochin, sa femme défunte, d'une
part; — et de Elise Célestine Corthesy, de Dompierre, y domiciliée,
et précédemment à Lausanne, fille mineure (née le 26 Mars 1848)
et autorisée de Pierre Daniel Corthesy, et de Louise Françoise, née
Freymond, sa femme, d'autre part; — les époux ayant rempli
auprès de moi les formalités prescrites par la Loi.

Meyerappart

N^o 126.
Meillard
et
Fenthorey.

Les dimanches cinq, douze et dix-neuf Février mil-
huit cent septante-un, ont été publiés, sans opposition,
dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : —
Daniel Meillard, de Vulliens, domicilié à Corcelles, fils
majeur de Frédéric Daniel Meillard, et de Suzanne,
née Buache, sa femme, d'une part (né le 7 Septembre 1844); —
et de Elise Fenthorey, de Dompierre, domiciliée à Corcelles,
fille majeure (née le 9 Octobre 1847) de Daniel Fenthorey, et de
Julie, née Chuard, sa femme, d'autre part; — ensuite de la dé-
claration de Monsieur C. Souttes, pasteur, à Corcelles près Juy-
sere, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites
par la Loi.

Meyerappart

N^o 127.
Vernex
et
Rouy

Les Dimanches cinq, deux et dix neuf Février mil-huit cent septante-un, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : — David François Vernex, de Villars Bramard, y domicilié, et précédemment à Romanel sur Lausanne, fils mineur (né le 3 Janvier 1849) et autorisé de Jean Samuel Vernex, et de Jeanne Susanne, née Rey, sa femme défunte, d'une part; — et de Marianne Rouy, de Bossans, domiciliée à Romanel sur Lausanne, fille majeure (née le 11 Mai 1845) de feu Jacques Antoine Rouy, et de Jeanne Marie, née Jordan, sa veuve, d'autre part; — les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerappat

N^o 128.
Gross
et
Badoux.

Les Dimanches vingt-six Février, cinq et douze Mars mil-huit cent septante-un, ont été publiés, sans opposition dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : — Charles Auguste Gross, de Cindins, domicilié à Lausanne, fils majeur (né le 13 Décembre 1834) de Jean Isaac Auguste Gross, et de Jeanne Betsy Eléonore, née Aneth, sa femme, d'une part; et de Louise Geneviève Badoux, de Dompierre, domiciliée à Lausanne, et précédemment à Aigle, fille mineure (née le 29 Juillet 1850) et autorisée de Jules Daniel François Badoux, et de Susanne Marie, née Büben, sa femme, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur C. Chevallay, Officier de l'Etat civil à Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappat

N^o 129.
Rieben
et
Durussel.

Les Dimanches seize, vingt-trois et trente Avril mil huit cent septante-un, ont été publiés sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de : — Pierre Constant Rieben, de Leng (Berne) et d'Epalinges, domicilié à Epalinges, fils majeur (né le 1^{er} Août 1813) de Jean David Louis Rieben, et de Marie Louise, née Desfons, sa femme, veuve premières noces de Louis Corbay, d'une part; et de Marie Durussel, de Seigneux, domiciliée à Epalinges, fille majeure (née le 2 Décembre 1844) de Marc Samuel, et de Marie Léchaise, née Desarrens, d'autre part; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Blanchod, aux Orvettes, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappat

N^o. 130.
 Rosset
 et
 Schmidt.

Les Dimanches vingt-un Mai mil huit cent septante-un, ont été publiés, sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de Pierre Titus Henri Rosset, de Cerniaz, domicilié à Aigle, fils majeur (né le 23 Juillet 1827) de Jean David Daniel Rosset, et de Marie Annen, née Travers, - veuf de Marie Sylvie Elise Berencenet, d'un part; et de Bertha Céline Mathilde Schmidt, de Berlin, y domiciliée, fille majeure (née le 17 Septembre 1846) de Henri Adolphe Schmidt, et de Mathilde Nathalie née Eichen, d'autre part; - suite de la déclaration de Monsieur A. de Ramery, officier de l'Etat civil à Aigle que les époux ont rempli les formalités prescrites par la loi, et que le Département de Justice et Police du Canton de Naud a accordé, par lettre du 2 Mai courant, une dispense de deux publications.

Meyeroffen

N^o. 131.
 Froliet
 et
 Mayor.

Les Dimanches quatorze, vingt-un et vingt-huit Mai mil huit cent septante-un, ont été publiés, sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de Daniel Froliet, de Seigneux, domicilié à Genève, fils majeur (né le 11 Janvier 1846) des défunts Jean David Froliet, et Susanne Marguerite Fattalbert, sa femme, d'un part; et de Louise Mayor, de Echallens, domiciliée à Genève, fille majeure (née le 22 Mars 1841) des défunts Antoine François Mayor et Lucie Perraz, sa femme, d'autre part; suite de la déclaration de M. Louis Wallner, secrétaire de l'Etat civil de la ville de Genève, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyeroffen

N^o. 132.
 Fidoux
 et
 Duc.

Les Dimanches quatorze, vingt-un et vingt-huit Mai mil huit cent septante-un, ont été publiés sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de Edouard Fidoux, de Forel et de Villars le Comte, domicilié à Forel et Lucens, fils majeur (né le 10 Mars 1848) de Jean François Fidoux, et de Jeanne Marguerite, née Fidoux, sa femme, d'un part; et de Silvie Duc, de Villars-Bramard, domiciliée, fille majeure (née le 17 Mars 1847) de Jean Louis Duc, et de Jeanne Susanne, née Fidoux, sa femme défunte, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyeroffen

N^o 133.
Genthorey
et
Jaquier

Les dimanches quatorze, vingt-un et vingt-huit Mai mil huit cent septante-un, ont été publiés (sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de: Jules Emile Genthorey, de Dompierre, y domicilié, fils majeur (né le 13 Septembre 1846) de Jean Frédéric Genthorey, et de Susanne Marguerite Pittet, sa femme, d'une part; - et de Louise Jaquier, de Villars-le-Comte, y domiciliée, fille mineure (née le 21 Juin 1850) de Jacques Jaquier, et de Jeanne Susanne, née Jaquier, sa femme, d'autre part; - ensuite de la Déclaration de Monsieur le Pasteur Pasche, à Dompierre, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 134.
Fattebert
et
Pivoux

Les dimanches vingt-un et vingt-huit Mai et quatre Juin mil huit cent septante-un, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de Emile Fattebert, de Villars-Bramant, y domicilié, fils majeur (né le 16 Août 1836) de Jean Pierre Fattebert, et de Jeanne Susanne, née Pittet, sa femme, d'une part; - et de Isaline Pivoux, de Forel-Lucens, et de Villars-le-Comte, domiciliée à Forel, fille majeure (née le 3 Mai 1844) de Jean François Pivoux, et de Susanne Marguerite, née Martin, sa femme, d'autre part; - ensuite de la Déclaration de Monsieur le Pasteur Planta, à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 135.
Pittet
et
Pache.

Les dimanches quatre, onze et dix-huit Juin mil huit cent septante-un, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de: Gustave Auguste Pittet, de Seigneux, domicilié à Lausanne, fils majeur (né le 19 Septembre 1841) de Louise Françoise Pittet, d'une part; et de Andrienne Charlotte Françoise Pache, d'Ybalings, domiciliée à Lausanne, fille majeure (née le 10 Mai 1844) de Henri Pache et de Marianne Marendat, sa femme, d'autre part; - ensuite de la Déclaration de Monsieur Chevallaz, officier de l'état civil, à Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N° 136.
Chambar
et
Corthésy.

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois juillet mil huit cent septant-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :
Jean Daniel Chambar, de Denezey, y domicilié, fils majeur de Pierre Elie Chambar, et de Susanne Marguerite, née Crisinel, sa femme, veuf de Jeanm Julie Chambar, née Crisinel, d'une part et de Mari Louise Corthésy, de Dompierre, domiciliée à Lucens, fille majeure de Jacob François Corthésy et de Jeanne Louise née Girard, sa femme, veuve de Charles Daniel Corthésy, d'autre part; en suite de la déclaration de Monsieur le Tuteur Planta, à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N° 137.
Cachin
et
Lemat.

Les dimanches vingt-trois et trente juillet et six huit mil huit cent septant-cinq ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :
Jules Henri Cachin, de Seigneux et de Cerniaz, domicilié à Seigneux, fils majeur (né le 28 juillet 1843) de Jean François Cachin, et de Jeanne Marguerite, née Cachin, sa femme, d'une part, et de Lucie Alexandrine Lemat, de Lottens, domiciliée à Seigneux, fille mineure (née le 15 Septembre 1852) et autorisée de Jean Gabriel Lemat, et de Jeanne Marie, née Dégton, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N° 138.
Desarzens
et
Vauthey.

Les dimanches vingt sept Août, trois et six Septembre mil huit cent septant-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :
François Daniel Desarzens, de Sarrzens, domicilié à Seigneux et précédemment à Sarrzens, fils majeur (né le 5 Février 1825) de Jean Daniel Desarzens, et de Susanne Marie, née Ganière, sa femme de fente, d'une part; et de Rosine Vauthey, de Seigneux et de Buddy, domiciliée à Seigneux, fille majeure (née le 31 juillet 1841) de Jean Samuel Vauthey, et de Jeanne Catherine, née Dégton, sa femme de fente, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N° 139.
Jan
et
Gentil

Les Dimanches vingt quatre Septembre, premier et huit Octobre
mil huit cent septante un, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les
bans de mariage de : Charles Louis Jan, de Châtillens,
domicilié à Chesalles 4 Oron, fils majeur (né le 17 Février
1846) de Charles Louis Jan, et de Louise Agathe moi
Maillard, sa femme, d'une part ; - Et de Henriette Gentil,
de Dompierre, y domiciliée, fille majeure (née le 15 Novembre
1847) de Jean François Gentil, et de Jeanne Marguerite,
née Moratel, sa femme, d'autre part ; - les époux ayant
rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Heyrappart

N° 140.
Locca
et
Besson.

lesdits : premier, huit
et quinze Octobre...
approuvé le 18 Octobre 71.
Heyrappart

Les Dimanches ^{premier} huit et quinze Octobre mil huit cent septante - un,
ont été publiés, sans opposition, à Dompierre les bans de mariage entre :
Paulino Giovanni Locca, originaire de Curino province
de Novare, au Royaume d'Italie, domicilié à Auberna, fils
majeur (né le 23 Novembre 1840) de Pierre Locca, défunt,
et de Marie Demarchi, sa femme, d'une part ; -
Et Rosine Besson, bourgeoise de Dompierre et de Villatrel,
domiciliée à Dompierre, fille majeure de Jean Pierre Besson,
défunt, et de Jeanne Madeleine, née d'Armbay, sa femme - (née
le 12 Septembre 1842) - d'autre part ; - les époux ayant rempli
auprès de moi les formalités prescrites par la loi, et le Département
de Justice et Police ayant accordé la permission de publication
par lettre du 20 Septembre 1871.

Heyrappart

N° 141.
Pasche
et
Gerber.

lesdits : et autorisée :
approuvé le 18 Octobre 71.
Heyrappart

Les Dimanches premier, huit et quinze Octobre mil huit cent septante - un,
ont été publiés à Dompierre, les bans d'opposition, les bans de mariage de : -
Alexandre Edouard Pasche, de Ferlens, domicilié à Sei-
guens ; fils majeur (né le 19 Janvier 1847) de feu Jean
Pierre Pasche, et de défunte Jeanne Susanne, née Durussel,
sa femme, d'une part ; - Et Lisa Gerber, de Rothenbach,
canton de Berne, domiciliée à Granges, fille mineure (née
le 28 Novembre 1848) de ^{et autorisée} Jacob Gerber, et de Jeanne Marie
née Chevalley, sa femme, d'autre part ; en vertu de la déclaration
de Monsieur L. Nöps, Officier de l'état civil à Granges, que les
époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Heyrappart

N° 142.

Grous
et
Fenthorey.

Les dimanches premier, huit et quinze Octobre mil huit cent septante-un,
ont été publiés, à Dompièrre, sans opposition, les bans de mariage entre:
Auguste Louis Grous, de Fayerne, y domicilié, fils ma-
jeur (né le 7^e Janvier 1840) de Jacques Samuel Grous, et de
Henriette Albertine, née Straubar, sa femme, d'une part; -
Et Emma Susanne Louise Fenthorey, de Seigneux et
Dompièrre, domiciliée à Fayerne, fille mineure (née le 12^e
Vrier 1857) et autorisée, d'Abraham Henri Fenthorey, et de
Jeanne Susanne, née Emery, sa femme, d'autre part; -
Suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Virieux, à Fayerne, que
les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N° 143.

Cachin
et
Viguerat.

Les dimanches huit, quinze et vingt deux Octobre mil huit cent septante-un,
ont été publiés, à Dompièrre, sans opposition, les bans de mariage entre:
Daniel Félix Cachin, de Cerniaz, y domicilié, fils ma-
jeur (né le 29 Juin 1844) de Jacques Philippe Cachin, et
de Susanne Marguerite, née Badoux, sa femme, d'une part; -
Et Agathe Fanny Viguerat, de Combremont-le-Grand,
y domiciliée, fille majeure (née le 24 Novembre 1844) de
Pierre Daniel Viguerat et de Susanne, née Pahud, sa
femme, d'autre part; - suite de la déclaration de Monsieur
le Pasteur Corveion, à Combremont-le-Grand, que les époux
ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N° 144.

Faccaud
et
Faccaud

Les dimanches cinq, douze et dix neuf Octobre mil huit cent septante-un,
ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage entre:
Jules Denis Faccaud, de Trévontoup, y domicilié, fils
majeur (né le 14 Novembre 1838) de Jean Daniel Faccaud, et de
Jeanne Marguerite, née Chevalley, sa femme défunte, d'une part; -
Et Marianne Faccaud, de Trévontoup, y domiciliée, fille
majeure (née le 13 Mai 1831) des défunts Jean David Faccaud
et Jeanne Marie, née Ogny, sa femme, d'autre part; -
Les époux ay ont rempli auprès de moi les formalités prescrites
par la loi.

Meyrappan

N° 145.
Pittet
et
Moccand.

Les Dimanches dix, dix-sept et vingt quatre Décembre mil huit cent septan-
te-un, ont été publiés à Dompièrre, sans opposition, les bans de mariage de:
~~Auguste~~ Charles Pittet, de Seigneux et Villars-Bram-
mard, domicilié à Romont (Fribourg), fils majeur (né le
24 Mars 1835) de Pierre Daniel Pittet et de Jeanne Judith,
née Dind, sa femme, d'une part

Et Jeanne Louise Moccand, de Seney-le-forat, domiciliée
à Courtilles, fille majeure (née le 15 Octobre 1844) de feu
Pierre Louis et de Marie Esther, née Ogay, sa veuve, d'autre
part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Planta,
à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités
prescrites par la loi.

Meyoraffard

1872.

N° 146
Duc
et
Ruprecht.

Les Dimanches sept, quatorze et vingt un Janvier mil huit cent septante-deux,
ont été publiés à Dompièrre, sans opposition, les bans de mariage de:
Jules Henri Duc, de Villars-Brammard, domicilié à
Brit, rière Granges, fils majeur (né le 24 Mars 1843) de David
Samuel Duc, et de Mariamne Juliette, née Cosendai, sa femme, d'une part.

Et Anna Ruprecht, de Loupen au canton de Berne, do-
miliée à Granges, fille mineure (née le 4 Août 1851) et dûment
autorisée de Nicolas Ruprecht, et de Anna Barbara née Cheu-
nenberger, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration
de Monsieur Nobs, officier provisoire de l'Etat civil à Granges,
que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites
par la loi.

Meyoraffard

N° 147.
Rossier,
et
Cachin.

Les Dimanches quatorze, vingt-un et vingt huit Janvier mil huit cent septan-
te-deux, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de:
Jean Henri Rossier, de Villarsel, y domicilié, fils majeur (né le
22 juillet 1845) de Charles Auguste Rossier, et de Rose Marie,
née Rossier, d'une part;

Et Elise Cachin, de Cerniat, domiciliée à Villarsel, fille
mineure (née le 7 Mars 1852) et autorisée de Jean Isaac Ca-
chin, et de Juliette, née Besson, sa femme, d'autre part; - ensuite
de la déclaration de Monsieur le Pasteur Kohler, à Villarsel, que
les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la
loi.

Meyoraffard

Page 50.

N° 148.

Vernet
et
Delay.

Les Dimanches onze, dix huit et vingt cinq Février mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :
Jean Vernet, de Villars Braumard, domicilié à Lausanne, fils majeur (né le 20 juin 1829) de Emmanuel Antoine Vernet, et de Marie, née Panchaud, sa femme, - veuf de Marie, née Brun, - d'une part ;
Et Elise Julie Delay, de Frovence, domiciliée à Lausanne, fille majeure (née le 6 Octobre 1834) de Pierre Henri Delay, et de Lisette, née Gonthier, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur C. Chevallaz, Officier de l'Etat civil à Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N° 149.

Freymond
et
Berdoz.

Les Dimanches vingt cinq Février, trois et dix Mars mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :
Aimé Freymond, de St-Cierges, domicilié à Prévonloup, fils majeur (né le 26 Octobre 1847) des défunts Jean Marc Freymond et Susanne Marguerite, née Deylard, sa femme, d'une part ;
Et Marie Marguerite Berdoz, de Rossinières, domiciliée à Courtilles et précédemment à Prévonloup, - fille majeure (née le 16 Mai 1847) de défunt Vincent Berdoz, et de Susanne Marie, née Subrian, sa veuve, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Planta à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N° 150.

Taccard
et
Corthésy.

Les Dimanches trois, dix et dix sept Mars mil huit cent septante deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :
Jean Louis Taccard, de Prévonloup, y domicilié, fils majeur (né le 30 juin 1825) de Jean David Taccard, et de Jeanne Marie, née Ogay, sa femme, d'une part ; -
Et Jeanne Marie Corthésy, de Dompièrre, domiciliée à Sédelle, fille majeure (née le 25 janvier 1826) de Jacob Daniel Corthésy, et de Susanne Marie, née Durussel, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Hohler à Villars Zel, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N^o 151.Badoux
et
Ternoz.

Le dimanche sept Avril mil huit cent septante-deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

Jules Badoux, de Dompièrre, employé de Commerce, demeurant à Lyon, rue Madaun, n^o 5, fils majeur de Jacob Frédéric Badoux et de défunte Jeanne Louise, née Depressat, d'une part.

Et Elisabeth Ternoz, tisseuse, demeurant à Lyon, rue Philibert Delorme n^o 2, fille majeure de Pierre Ternoz et de Angélique Guinnet son épouse, tous deux de la loi, d'autre part. — L'original de ces promesses de mariage, notariés le 20^o Avril à Lyon, ainsi que la dispense de deux publications accordée le 2^o Avril mil huit cent septante-deux par le 2^o département de Justice et Police du Canton de Vaud, sont déposés aux Archives de la Cure de Dompièrre.

Meyerwappart

N^o 152.Bally
et
Genthorey.

Les dimanches vingt-un et vingt-huit Avril, et cinq Mai mil huit cent septante-deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

Frédéric Marc Bally, citoyen genevois, Domicilié à Céligny, fils majeur (âgé de 31 ans) des défunts Jean Louis Robert Victor Bally, et de Anne Françoise Henriette, née Caillet, sa femme, d'une part :

Et Marquerite Genthorey, bourgeoise de Dompièrre, — Canton de Vaud, Domiciliée à Genève, fille majeure (âgée de 30 ans) de défunt Jean Daniel Genthorey, et de Susanne Marie, née Piaz, sa femme, d'autre part. — L'original de ces promesses de mariage, signées par H. Gögel, maire et officier de l'état civil de Céligny, ainsi que le permis de publication délivré par le département de Justice et Police du Canton de Vaud en date du 29^o Avril mil huit cent septante-deux, sont déposés aux Archives de la Cure de Dompièrre.

Meyerwappart

N^o 153.Fivat
et
Lavanchy.

Les dimanches cinq, douze et dix-neuf Mai mil huit cent septante-deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

Emile Fivat, de Sassel, domicilié à Treytorrens et précédemment à Dompièrre, fils mineur (né le 22 Janvier 1850) et autorisé de Jean Louis Fivat, et de Jeanne Henriette, née Linley, sa femme, d'une part : Et

Susanne Louise Lavanchy de Savigny et de Porel, domiciliée à Treytorrens, fille mineure (née le 2^o Avril 1851) et autorisée des défunts Jacques Louis Frédéric Lavanchy, et de Jeanne Louise, née Cordey, sa femme, d'autre part ; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Correvon, à Courmouant le Grand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerwappart

N^o 154.
Genthorey
et
Ferret.

Les dimanches deux, dix-neuf et vingt-trois Mai mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition à Dompièrre, les bans de mariage de :

Constant Genthorey, de Dompièrre, domicilié à Chesalles 4 Moudon, fils majeur (né le 25 décembre 1848) de Louis Genthorey et de Jeanne Susanne, née Clot, sa femme, d'une part ; et de Elise Ferret, de Vulliens, domiciliée à Courtilles, fille mineure (née le 11 décembre 1850) et autorisée de François Ferret et de Jeanne Susanne, née Badois, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur l'Intendant Flanica, à Lucens, par lequel les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Mheyoraffant

N^o 155.
Jaquier
et
Genthorey.

Les dimanches dix-neuf et vingt-trois Mai et deux Juin mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

Louis Jaquier, de Villars le Comte, domicilié à Dompièrre, actuellement à Villars le Comte, fils mineur (né le 17 Août 1852) et autorisé de Jacques Jaquier, et de Jeanne Susanne, née Jaquier, sa femme, d'une part ; et de Rosine Genthorey, de Dompièrre, domiciliée, fille mineure (née le 14 Août 1854) et autorisée des défenses Jean François Genthorey et Jeanne Louise Jayet, d'autre part ; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Mheyoraffant

N^o 156.
Scholl
et
Cachin.

Les dimanches dix-neuf et vingt-trois Mai et deux Juin mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition à Dompièrre, les bans de mariage de :

George Michel Scholl, serrurier, d'origine badoise, domicilié avec sa femme Vives (veuve) fils majeur (né le 10 Janvier 1845) de Jean George Scholl, domicilié à Meckesheim (Bade) tisserand, et de Susanne Marguerite Welker, sa femme d'ad'ad'ée ; - et de Haline Cachin, domestique, citoyenne vaudoise de Corniaz, domiciliée à la Ferrassière (veuve) fille mineure (née le 19 Avril 1852) de Auguste Cachin, charpentier, et de Rose Marguerite Col, sa femme, sans profession, domiciliée à Corniaz, d'autre part. -

L'original de ces promesses de mariage, signés par Monsieur Musard, adjoint et officier de l'état civil de la Commune de Lucens, ainsi que les permis de publication du Département de Justice et Police du Canton de Vaud, sont déposés aux Archives de la Cure.

Mheyoraffant

N: 157.
Richardet
et
Hofes

Les Dimanches neuf, seize et vingt-trois juillet mil huit cent septante deux ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de: Jean Louis Richardet, de Combrenvout le Petit, domicilié à Mézières et précédemment à Trévouloup, fils majeur (né le 21 Septembre 1847) de Jacques Louis Richardet, et de Françoise, née Chevalley, sa femme, d'une part; - et de Mosine Hofes, de Balmors (Berne) domiciliée à Trévouloup, fille mineure (née le 9 Novembre 1852) et autorisée, de Ami Frédéric Hofes, et de Jeanne Marie, née Carin, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N: 158.
Corthézy,
et
Clément.

Les Dimanches trente Juin, sept et quatorze juillet mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de: Emile Corthézy, de Dompièrre, domicilié à Surpierre (Fribourg) fils mineur (né le 11 Août 1850) et Gaston de Jacques Louis Corthézy, et de défunte Jeannette, née Wist, sa femme, d'une part; - et de Lina Alicia Clément, de Granges, y domiciliée, fille mineure (née le 16 Août 1853) de Henri Clément, et de défunte Jeanne Marianne, née Rod, sa femme, aussi dûment autorisée, d'autre part; - ensuite de la déclaration de M: Emil. Meystre, Pasteur à Granges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N: 159.
Viret
et
Corthézy.

Les Dimanches vingt-un et vingt-huit juillet et quatre Août mil huit cent septante deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de: Jules Henri Victor Viret, de Gollion et de Villars Pirelerin, domiciliés à Gollion, fils majeur (né le 31 juillet 1846) de Jean François Louis Viret, et de Jeanne Marie Louise, née Chenuy, sa veuve, d'une part; - et Alida Corthézy, de Dompièrre, domiciliée à Gollion, fille majeure (née le 11 Septembre 1845) de Jacob François Corthézy, et de Jeanne Louise, née Girard, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de M: l'abbé Monastier à Grancy, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o. 160
Vuagniaux
et
Cachin.

Les dimanches dix-huit et vingt-cinq Août et 1^{er} Septembre mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition à Dompierre, les bans de mariage de Jean Vuagniaux, de Vuchères, domicilié à Combremont le Grand, fils majeur (né le 9 Octobre 1848) des défunts Jean François Vuagniaux, et Susanne Ursule, née Tidoux, d'une part; et de Jenny Emma Cachin, de Seigneux, domiciliée à Combremont le Grand, fille mineure (née le 20 Mars 1851) et autorisée de feu Jacques David Cachin, et de Jeanne Marguerite, née Gris, sa veuve, d'autre part; - ensuite de la déclaration de M. le Pasteur Corron, à Combremont le Grand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Heyrappant

N^o. 161.
Corthesy
et
Rebeaud.

Les dimanches dix-huit et vingt-cinq Août et premier Septembre mil huit cent septante-deux, ont été publiés sans opposition à Dompierre, les bans de mariage de Pierre Béat Corthesy, de Dompierre, domicilié à Yvonand, et précédemment à Dompierre, fils majeur (né le 14 Août 1845) de Pierre Béat Corthesy, et de défunte Marie Marguerite, née Gavin sa femme, d'une part. Et Alina Rebeaud, d'Yvonand, y domiciliée, fille majeure de défunt Charles Victor et de Marie, née Curchet, sa femme, d'autre part (née le 15 Avril 1849); ensuite de la déclaration de M. le Pasteur Jaubert, à Yvonand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Heyrappant

N^o. 162.
Fenthorey,
et
Saugeon, née Murisier

Les dimanches premier, huit et quinze Septembre mil huit cent septante deux, ont été publiés à Dompierre, sans opposition, les bans de mariage de: Jean Daniel Fenthorey, de Dompierre, domicilié à Renens, fils majeur (né le 5 Mars 1838) de feu Jean Samuel Fenthorey, et de Marguerite, née Porchet, sa femme, veuf en premières noces de Jeanne Henriette Ducret, née Saugeon, d'une part; - et de Jeannette Marianna Saugeon, née Murisier, de Renens, y domiciliée, fille majeure ^(née le 13 Avril 1853) de Jean Louis Murisier, et de Jeanne Louise née Murisier, et veuve de Jean David Saugeon, d'autre part; ensuite de la déclaration de M. le Pasteur B. Collier, à Trilly, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Heyrappant

N° 163.
Corthésy
et
Roulet.

Les Dimanches huit, quinze et vingt-deux Septembre mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition à Dompiere, les bans de mariage de
Louis Corthésy, de Dompiere, domicilié à Villars-Bramard
qui, fils majeur (né le 19 décembre 1841) de Pierre Daniel
Corthésy, et de Marianne, née Insey, sa femme, d'une part ;
et Nosire Justine Roulet, de Mauborget, y domiciliée,
fille majeure (née le 21 juillet 1844) de François Pierre
Roulet, et de Susanne Marguerite, née Perret, sa femme,
d'autre part ; - ensuite de la déclaration de M. le Pasteur
H. Marguerat, à Gros, que les époux ont rempli auprès
de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N° 164.
Genthorey
et
Germond.

Les Dimanches vingt-deux, vingt-neuf Septembre et six Octobre mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition à Dompiere, les bans de mariage de :
Frédéric François Genthorey, de Dompiere, y domicilié, fils majeur
(né le 22 septembre 1846) de Jean François Genthorey, et de Susanne
Marie, née Pellionel, sa femme, d'une part ; -
et Elise Germond, de Lovattens, y domiciliée, fille majeure
(née le 24 juillet 1848) de George Philippe Germond, et de
Susanne, née Magnin, d'autre part ; - ensuite de la déclaration
de M. le Pasteur Planta à Lucens, que les époux ont rempli auprès
de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N° 165.
Verner
et
Loth.

Les Dimanches six, treize et vingt Octobre mil huit cent septante deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompiere, les bans de mariage de :
François Verner, de Villars-Bramard, domicilié à Avenches
et auparavant à Villars-Bramard, fils majeur (né le 5 septembre 1837)
de Jean Jacob Verner, et de Jeanne, née Sauvageat, sa femme, d'une part ;
et Rose Marie Loth, de Firy, domiciliée à Avenches,
fille majeure (née le 1^{er} Mai 1842) de Simon Emmanuel Loth,
et de Anna, née Bulmann sa femme défunte, d'autre part ; -
ensuite de la déclaration de M. le Pasteur Gominis, à Avenches,
que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites
par la loi.

Meyerappart

N° 166.
Genthorey
et
Chuat.

Les Dimanches treize, vingt et vingt-sept Octobre mil huit cent septante deux, ont été publiés, sans opposition à Dompierre, les bans de mariage de
Ulysse Genthorey, bourgeois de Seigneux et de Dompierre, domicilié à Colombier (canton de Neuchâtel) fils majeur (né le 9 Mai 1849) de feu Pierre Gustave Genthorey, et de sa femme Louise, née Freymond, d'une part ; —
Et Sophie Adèle Chuat, bourgeoise de Giez, domiciliée à Colombier, fille majeure (née le 18 Juin 1850) de Daniel Henri Chuat, et de sa femme Henriette, née Botteron, d'autre part. — Cette publication a été faite à la demande de Monsieur H. Claudon, officier civil à Colombier, canton de Neuchâtel.

Meyer *pro*

N° 167.
Trolliet
et
Debonnevillle.

Les Dimanches vingt-sept Octobre, trois et dix Novembre mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :
Charles François Trolliet, de Seigneux, domicilié à Villarsel, et précédemment à Samara (Russie), fils majeur (né le 29 Février 1832) de Jacob Simon Trolliet, et de Madeleine, née Berrin, sa femme, d'une part ; —
Et Louise Debonnevillle, de Gimel, domiciliée à Aubonne, fille majeure (née le 21 Mai 1838) de Adam Guillaume Debonnevillle, et de Jeanne Françoise Alphonsine, née Vassaux, d'autre part ; —
ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Kohler à Villarsel, que les époux ont accompli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyer *pro*

N° 168.
Margairat
et
Verner.

Les Dimanches trois, dix et dix-sept Novembre mil huit cent septante deux, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :
François Louis Margairat, de Goret, domicilié à Rivière, fils majeur (né le 26 Février 1837) de défunt Jean Abraham François Margairat, et de Susanne Françoise, née Finget, sa femme, d'une part ; —
Et Rose Lydie Verner, de Villars Brannard, domiciliée à Rivière, fille majeure (née le 17 Septembre 1844) de Jean Louis Verner, et de Jeanne Susanne, née Diélon, sa femme, d'autre part ; —
ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Baatard, à St. Saphorin, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyer *pro*

N^o 169
Jaquier
et
Bovat.

Les dimanches trois, dix et dix-sept Novembre mil huit cent septante-deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de :
François Jaquier, de Villars-le-Comte, y domicilié, fils majeur (né le 2 Juin 1849) de Jaques Simon Jaquier, et de Françoise Louise, née Pidoux, sa femme, d'une part ; -
Et Nosahie Rosette Bovat, de Berniard, domiciliée à Hennièr, fille majeure (née le 3 Janvier 1847) de Jean David Bovat, et de Jeanne Louise, née Grollet, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur Pasteur Meystre, à Grange, par lequel les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyruppen

N^o 170.
Corthésy
et
Fague.

Les dimanches trois, dix et dix-sept Novembre mil huit cent septante-deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de :
Auguste Corthésy, de Dompière, domicilié à Villars-et, fils majeur (né le 30 Avril 1849) de Pierre Daniel Corthésy, et de Marianne, née Luezy, sa femme, d'une part ; -
Et Adèle Fague, de Grey, domiciliée à Strablor, mère Payeron, fille mineure (née le 25 Octobre 1851) et autorisée de Jean Fague, et de Louise Elisabeth, née Schmeitzeger, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur Pasteur Spiro, à Grey, par lequel les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyruppen

N^o 171.
Verner
et
Corthésy.

Les dimanches dix, dix-sept et vingt-quatre Novembre mil huit cent septante-deux ont été publiés, sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de :
Jean Jules Verner, de Villars-Bramard, domicilié à Dompière et précédemment à Villars-Bramard, fils majeur (né le 4 Novembre 1839) de défunt Jean François Verner et Marie Marguerite, née Pascaud, sa femme, d'une part ; -
Et Rose Louise Adèle Corthésy, de Dompière et de Prévorbourg, domiciliée à Prévorbourg, fille majeure (née le 7 Juin 1847) de François Daniel Corthésy, et de défunte Jeanette, née Corthésy, sa femme, d'autre part ; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyruppen

Page 58.

N^o 172.

Trolliet

et

Cachin.

Les Dimanches, dix-sept et vingt-quatre Novembre et premier Décembre mil huit cent septante deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de:
Jean François Trolliet, de Seigneux, y domicilié, fils majeur (né le 27 Juin 1847) de Jean François Trolliet, et de Jeanne, née Cachin, sa femme défunte, d'une part; -

Et Adèle Cachin, de Cerniat, domiciliée à Seigneux, fille majeure (née le 4 Août 1846) de Pierre Daniel Cachin, et de Jeanne Madelaine, née Faltchet, sa femme défunte, d'autre part; -

Les époux ayant rempli auprès de nous les formalités prescrites par la loi.

Meyvaessent

N^o 173.

Thierriin

et

Cachin,

née Gris.

Les Dimanches, dix-sept, vingt-quatre Novembre et premier Décembre mil huit cent septante deux, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de:

Jean Ferdinand Cyprien Thierriin, de Cheiry, domicilié à Veissem (Korboing) fils majeur (né le 27 Juin 1844) de feu Joseph Thierriin, et de Marie, née Tittel, sa femme, d'une part; -

Et Marquerite Cachin, née Gris, de Seigneux, y domiciliée, fille majeure (née le 10 Mars 1828) de Jean Daniel Gris, et de Rose, née Fache, sa femme, et veuve du premier, veuve de Jacques David Cachin, d'autre part; - Publication permise par le Département de Justice et Police de Canton de Vaud en date du seize Novembre mil huit cent septante deux.

Meyvaessent

1873.

N^o 174

Bovey

et

Fenthorey

Les Dimanches, neuf, seize et vingt-trois Février mil huit cent septante-trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de:

Pierre Henri Louis Bovey, de Romanet et de Cheseaux, domicilié à Romanet, fils majeur (né le 22 Avril 1833) de Jean Louis Bovey, et de Jeanne Isabelle, née Bovey, sa femme, d'une part; -

Et de Marianne Fenthorey, de Dompièrre, domiciliée à Lausanne, fille majeure de Jean Pierre Fenthorey et de Jeanne Dubois (née le 13 Novembre 1837), - d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur Chevallay, officier de l'état civil à Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyvaessent

N^o 175
Corthésy
et
Hauser.

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois Février mil huit cent septante-trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompiere, les bans de mariage de :
Frédéric Corthésy, de Dompiere, domicilié à la Chaussée-de-Fonds, fils majeur (né le 16 Mars 1831) de Jean Pierre Corthésy, et de Jeanne Marguerite, née L'éclair, sa femme, - veuf en premières noces de Caroline Wilhelmine, née Richard, d'une part ;
et de Barbara Hauser, de Egnach (Thurgovie) domiciliée à la Chaussée de Fonds, fille majeure (née le 11 Janvier 1835) de Christian Hauser et de Barbara, née Madé, sa femme, - d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur H. Decommun Bibet, officier de l'état-civil de la Chaussée de Fonds, que les signatures des époux ont été apposées en sa présence.

Meyrappart

N^o 176
Corthésy
et
Rapar.

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois Février mil huit cent septante-trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompiere, les bans de mariage de :
Jules Félix Corthésy, de Dompiere, domicilié à Bex, fils majeur de Pierre Daniel Corthésy, et de Marianne, née Emery, sa femme, d'une part ;
et de Adrienne Louise Olympie Rapar, de Bex, y domiciliée, fille majeure de Charles David Gabriel Rapar, et de Henriette Françoise Louis, née Pièce, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de M^r Secretan, Pasteur à Bex, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappart

1)
N^o 177.
Durussel
et
Badoux, née Baudet.

Les dimanches vingt-trois Février, deux et neuf Mars mil huit cent septante-trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompiere, les bans de mariage de :
Samuel Benjamin Durussel, de Bussy, domicilié à Moudon, fils majeur (né le 3 Mai 1832) de Sigismond Durussel et de sa femme Rose Marie Susanne, née Guignard, veuf en premières noces de Marie Philomène, née Belsonjon, d'une part ; -
et de Virginie Badoux, née Baudet, de Dompiere, y domiciliée, fille majeure (née le 15 Octobre 1822) de Jean Etienne David Baudet, et de sa femme Jeanne Françoise, née Barratz, veuve en premières noces de Jean Daniel Badoux, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoit, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappart

N^o 178.
Schmid
et
Paccard.

Les Dimanches vingt-trois Février, deux et neuf Mars mil huit cent septante-trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de:
Rudolf Schmid, de Könitz (canton de Berne), domicilié à Lully, fils majeur (né le 21 Avril 1826) des défunts Abraham Schmid, et Elisabeth, né Walther, sa femme, d'une part ;
Et Susanne Louise Paccard, de Trévouloz, domiciliée à Trévouloz et précédemment à Lausanne, fille majeure (née le 11 Avril 1830) de feu Jean Pierre Victor Paccard, et de Marie Françoise, né Jordan, sa femme, d'autre part ; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi, et le Département de Justice et Police ayant permis cette publication en date du dix-neuf Février mil huit cent septante-trois.

Meyraud

N^o 179.
Duc
et
Duc.

Les Dimanches vingt-trois Février, deux et neuf Mars mil huit cent septante-trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de:
Constant Duc, de Villars-Bramard, y domicilié, fils majeur (né le 25 Janvier 1846) de Pierre François Duc, et de Susanne Marie, né Rossier, sa femme, d'une part ;
Et Marie Louise Duc, de Villars Bramard, y domiciliée, fille majeure (née le 28 Juillet 1849) de Jean Jacques Duc, et de Rose Françoise, né Fattbert, sa femme défunte, d'autre part ; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyraud

N^o 180.
Cachin
et
Thuillard.

Les Dimanches vingt-trois Février, deux et neuf Mars mil huit cent septante-trois, ont été publiés à Dompière, sans opposition, les bans de mariage de:
Jean François Cachin, de Cornier, domicilié à Henniez, fils majeur (né le 6 Octobre 1839) de Jean David Cachin, et de Jeanne Marie né Berrier, sa femme, d'une part ;
Et de Marie Louise Thuillard, de Froideville, domiciliée à Henniez, fille mineure (née le 30 Octobre 1852) et autorisée de feu Jean Daniel Thuillard, et de Louise, né Hoffer, sa femme, d'autre part ; - en vertu de la déclaration par Monsieur le Procureur Meystre, p^{er}grange, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud

N^o 181.
Berthoud
et
Genthorey

Les Dimanches neuf, seize et vingt trois Mars mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage entre:
Paul Jacques Berthoud, de Bellerive, domicilié à Paris, fils majeur (né le 29 Octobre 1848) de Daniel Benjamin Berthoud, et de Marianne Augustine, née Beney, sa femme, d'une part; —
Et Marianne Louise Genthorey, de Seigneux, domiciliée à Paris, fille mineure (née le 14 Mars 1852) de Charles Samuel Genthorey et de Marianne Henriette, née Loup, sa femme, d'autre part; —
ensuite de la déclaration de Monsieur H. Loup, officier de l'Etat civil à Cotteret, quels époux ont rempli les formalités légales à Paris.
Meyrappant

N^o 182.
Métraux
et
Corthesy

Les Dimanches vingt-trois et trente Mars et six Avril mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition à Dompièrre, les bans de mariage entre:
Samuel Métraux, d'Herminches, y domicilié, fils majeur (né le 30 Octobre 1832), de Jean David Métraux, et de Marie Louise, née Mottaz, veuf en premiers noces de Jeanne Marie Girard, d'une part; —
Et Isaline Corthesy, de Dompièrre, y domiciliée, et précédemment à Granges-sous-Grey, fille majeure (née le 3 Juillet 1842) de Pierre Abraham Corthesy, et de Marie Madeleine, née Crisinel, d'autre part; —
ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Ballif, à Moredon, quels époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.
Meyrappant

N^o 183.
Duffay
et
Tittet

Les Dimanches dix huit et vingt cinq Mai et premier Juin mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage entre:
Isaac Daniel Duffay, de Lassel et de Palézieux, domicilié à l'Aclez, rière Combremont le Grand, fils majeur (né le 17 Janvier 1831), de feu Jean David Duffay, et de feu Rose Louise, née Rey, sa femme, veuf en premiers noces de Marie Anne Louise Duffay, née Rey, d'une part; —
Et Adèle Tittet, fille majeure de feu Pierre Daniel Tittet, et de Jeanne Judith, née Din, sa femme, de Villars Braumard et de Seigneux, domiciliée à la Rochette, rière Remont (née le 25 Avril 1838) d'autre part; —
ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Meystre, à Grange, quels époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.
Meyrappant

N^o 184.

Pidoup
et
Grollet.

Les Dimanches premier huit et quinze Juin mil huit cent septante trois ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage entre :
Henri Pidoup, de Villars-le-Comte, y domicilié, fils majeur (né le 27 Décembre 1842) de Jean François Pidoup, et de feu Jeanne Louise, née Mierville, sa femme, d'une part ;
Et Elise Grollet, de Seigneux, domiciliée à Villars le Comte, fille majeure (née le 12 Mai 1845) de feu Pierre Samuel Grollet et de François Marie, née Pache, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur Pasteur Pasche à Denesy, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraff par

N^o 185.

Mottet
et
Potterat.

Les Dimanches quinze, vingt-deux et vingt-neuf Juin mil huit cent septante-trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage entre : Jean Henri Nicolas-Daniel-François Mottet, de Seigneux, domicilié à Mollondins, fils majeur (né le 1^{er} Mai 1844) de Susette Mottet, d'une part ;
Et Rosine Potterat, de Mézery, domiciliée à Mollondins, fille mineure (née le 30 Novembre 1854) et autorisée de Jean François Potterat, et de sa femme épouse Mariann, née Telland, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur L. Bellen, Pasteur à Domeloye, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraff par

N^o 186.

Verner
et
Jaquier.

Les Dimanches quinze, vingt-deux et vingt-neuf Juin mil huit cent septante trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage entre :
Henry Amy Verner, de Villars-Bramard, domicilié à Lovattens, fils majeur (né le 28 Octobre 1844) de feu Jean Daniel Verner, et de Mme Susanne, née Lechaix, sa femme, d'une part ;
Et Julie Jaquier, de Vucherens, domiciliée à Lovattens, fille majeure (née le 2 Mars 1849) de feu Jean Pierre Jaquier, et de Susanne Louise, née Jaquier, sa femme, d'autre part ;
Les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyraff par

N^o 187.Fattebert
et
Chappuis.

Les Dimanches des vingt-deux et vingt-neuf Juin et dix Juillet mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition à Dompierre les baux de mariage entre :

Jean Henri Fattebert, de Villars-Bramard, domicilié à la Méleriaz, vicaire Puidoux, fils majeur (né le 14 Septembre 1848) de Jean François Fattebert, et de Jeanne Marie, née Sonnay, sa femme, d'une part,

Et Henriette Chappuis, de Puidoux, domiciliée en Paully vicaire Puidoux, fille mineure (née le 27 Septembre 1851) et autorisée de feu Pierre Louis Chappuis, et de Jeanne Claudine, née Dénérier, sa veuve, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Rossier, à Chexbres, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappant

N^o 188Chatelanat
et
Lavanchy.

Les Dimanches des, dix-sept et vingt quatre Août mil huit cent septante-trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les baux de mariage entre :

Charles Samuel Chatelanat, de Dompierre et de Moudon, domicilié à Moudon, fils majeur (né le 23 Décembre 1842) de Jean Daniel Chatelanat, et de Louise Henriette, née Nicotier, sa femme, d'une part ;

Et Julie Georgine Lavanchy, bourgeoise de Lutry et de Montpreveyres, domiciliée à Moudon, fille majeure (née le 17 Avril 1848) de Jean Isaac Lavanchy, et de Sophie Marguerite Louise, née Chavan, sa femme, d'autre part ; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoit, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappant

N^o 189.Moulier
et
Corthésy.

Les Dimanches des, dix-sept et vingt quatre Août mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les baux de mariage entre :

Edouard Moulier, de Villars Epney, domicilié à Yvonand, fils majeur (né le 27 Août 1849) de David Moulier, et de sa femme Marie Anne, née Araquier, d'une part ;

Et Marie Louise Corthésy, de Dompierre, domiciliée à Yvonand, fille majeure (née le 11 Août 1847) de Pierre Bénédict Corthésy, et de sa défunte femme Marie Marguerite, née Lavis, d'autre part ; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Jaubert, à Yvonand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappant

N° 190.

Bovat
et
Cosanday.

Les dimanches trente-un Août, sept et quatorze Septembre mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage entre :

Jean Emile Bovat, de Cerniat, y domicilié, fils majeur (né le 2 Octobre 1845) de Jean François Bovat et de Jeanne Louise, née Pittet, sa femme, d'une part ;

Et Jeanne Cosanday, de Marnand, domiciliée à Granges, fille majeure (née le 15 Juillet 1843) de Jacques Abram Cosanday et de Marie Esther, née Freymond, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur E. Meystre, à Granges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappart

N° 191.

Estoppey
et
Pittet.

Les dimanches vingt-un et vingt-huit Septembre et cinq Octobre mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage entre :

Samuel Estoppey, de Granges, domicilié à L'Isle, fils majeur (né le 5 novembre 1844) de Jean Jacob Estoppey, et de Jeanne Rose Françoise, née Vuillamoz, sa femme, d'autre part ;

Et Lisa Pittet, de Villars-Bramard et de Seigneux, domiciliée à Villars-Bramard, fille majeure (née le 17 Novembre 1848) de Jean Pierre Pittet, et de Marie Marguerite, née Rosset, sa femme, d'autre part ; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrappart

N° 192.

Clot
et
Paccaud.

Les dimanches dix-neuf et vingt-trois Octobre et deux Novembre mil huit cent septante-trois, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage entre :

Pierre François Clot, de Courtilles, domicilié à Sarcens, fils majeur (né le 2 Mars 1847) de David Daniel Clot, et de Anne Marie, née Guillot, sa femme, d'une part ; -

Et Caroline Césarine Paccaud, de Prévontoup, domiciliée à Sarcens, fille mineure (née le 3 Septembre 1851) et autorisée, des défunts Jean Pierre Paccaud, et Jeanne Marie, née Arnold, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Aubin, à Sarcens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la Loi.

Meyrappart

N^o 193.
Pittet
et
d'Oleyres.

Les dimanches vingt-trois Octobre, deux et neuf Novembre mil huit cent septante-trois, ont été publiés, à Dompièrre, sans opposition, les bans de mariage entre :
Léon Pittet, bourgeois de Villars-Bramard, domicilié à Moudon, fils majeur (né le 5 juillet 1840) de Pierre Daniel Pittet, et de sa femme Jeanne Judith, née Dand, veuf en premières noces d'Elise, née Kürcher, d'une part ;
Et Adèle d'Oleyres, bourgeoise d'Oleyres, domiciliée à Moudon, fille majeure (née le 30 septembre 1849) de Samuel d'Oleyres, et de sa femme Rose Marie Madeleine, née Christinat, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoit, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 194.
Besson
et
Cachin

Les dimanches vingt-trois Octobre, deux et neuf Novembre mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition à Dompièrre, les bans de mariage entre :
Jules Henri Besson, de Dompièrre et de Villardet, domicilié à Breules, fils majeur ^(né le 30 avril 1845) de Jean Jacques Besson, et de sa femme Susanne Esther, née Cachin, d'une part ; -
Et Rosine Nancy Cachin, de Cerisay, y domiciliée, fille majeure (née le 20 octobre 1849) de David Samuel Cachin, et de sa femme Jeanne Susanne, née Due, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoit, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

N^o 195.
Duc
et
Nicod.

Les dimanches deux, neuf et seize Novembre mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage entre :
François Auguste Duc, de Villars-Bramard, domicilié à Brit, rivières Granges, fils majeur (né le 15 juin 1844) de David Samuel Duc, et de Marianne Susette, née Cosendai, sa femme, d'une part.
Et Elise Henriette Nicod de Granges, y domiciliée, fille majeure (née le 2 mars 1849) de défunt François Denis Adrien Nicod, et de Louise Rosalie, née Joly, sa femme, d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Meystre, à Granges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyerappart

Page 66.

N^o 196.

Aigroz
et
Vernex

Les dimanches neuf, seize et vingt-trois Novembre mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage entre :

Charles Constant Aigroz, de Combremont le Petit, y domicilié, fils majeur (né le 23 Janvier 1845) de Jules Daniel Louis Aigroz, et de Françoise Marguerite ^{née} Belter, sa femme, veuf en premières noces de Lydie, née Goumar, d'une part ; -

Et Elise Vernex, de Villars-Bramard, domiciliée à Combremont le Petit, et précédemment à Villars-Bramard, fille majeure (née le 12 Mai 1850) de Jean Abram Vernex, et de défunte Susette Louise, née Desbarrens, sa femme, d'autre part ; - En suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Correvon, à Combremont, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyer *rapport*

N^o 197.

Pasche
et
Bourlond

Les dimanches seize, vingt-trois et trente Novembre mil huit cent septante-trois ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage entre :

Jean Daniel Pasche, de Ferlens, domicilié à Seigneux, fils majeur (né le 24 Juin 1844) de Jean Pierre Pasche et de Jeanne Susanne, née Duristel, sa femme, d'autre part.

Et Julie Bourlond, de Vuitroze, domiciliée à Seigneux, fille majeure (née le 15 Septembre 1850) de Jean Philippe Frédéric Bourlond, et de Marie Louise, née Rossier, sa femme, d'autre part ; -

les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyer *rapport*

N^o 198.

Forestier
et
Vernex.

Les dimanches trente Novembre, sept et quatorze Décembre mil huit cent septante-trois, ont été publiés sans opposition à Dompierre, les bans de mariage entre :

Marc François Samuel Forestier, bourgeois de Lutry, Cully, Riez et Jongny, domicilié à St-Symphorien, fils majeur de feu Jean Louis Forestier, et de Jeanne Esther, née Heyraud, sa veuve, d'une part.

Et Rosine Vernex, bourgeois de Villars-Bramard, domiciliée à Fey, fille majeure de feu Jacob-Daniel Vernex, et de Rose Françoise, née Gillieron, sa veuve, d'autre part ; - en suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur ^{à Chardonnay} Tédard, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyer *rapport*

N^o 199.
Schulé
et
Durusssel.

Les dimanches sept, quatorze et vingt-un Décembre mil huit cent septante trois, ont été publiés sans opposition, dans l'église de Dompierre, les bans de mariage entre:
Louis Schulé, de Villard au Val de Ruiz, (canton de Neuchâtel), domicilié à Corcelles, fils majeur (né le 8 Janvier 1846) de Jean Daniel Schulé, et de sa femme Marianne, née Rapiin, d'une part.

Et Marianne Rose Durusssel, de Seigneux, domiciliée à Payerne, fille majeure (née le 30 Octobre 1849) de Louis Durusssel, et de sa femme Marianne, née Savary, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Soutter, à Corcelles, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud pour

N^o 200.
Pittet
et
Murisier.

Les dimanches quatorze, vingt-un et vingt huit décembre mil huit cent septante trois, ont été publiés sans opposition, dans l'église de Dompierre, les bans de mariage de:
Jules Pittet, de Seigneux, domicilié à Puidoux, fils majeur (né le 13 Avril 1845) de Jean François Pittet, et de Jeanne Louise, née Rod, sa femme, d'une part; -

Et Amélie Murisier, de Puidoux, y domiciliée, fille majeure (née le 6 Avril 1848) de François Louis Murisier, et de Jeanne Louise, née Pache, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Rossier, à Chambrey, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud pour

1874

N^o 201.
Pasche
et
Tidouy

Les dimanches quatre, onze et dix huit Janvier mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, dans l'église de Dompierre les bans de mariage de: -
Jean Pasche, de Servion, domicilié à Villars-Bramand, fils mineur (né le 31 Mai 1852) et autorisé de feu Marc Louis Pasche, et de feu Magdelaine, née Bovy, sa femme, d'une part.

Et Louise Léonie Tidouy, de Villars le Comte, domiciliée à Villars Bramand, fille majeure (née le 10 Mars 1850) de Jean Jean Daniel Tidouy, et de Jeanne Marie, née Guay, sa femme, d'autre part; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Pasche, à Denezy, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyraud pour

N^o 202.
Rosset
et
Paccand.

Les dimanches dix huit et vingt-cinq Janvier et premier Février mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompiere, les bans de mariage de :

Edouard Rosset, d'Orléans & Lucens, y domicilié, et précédemment à Prévouloup, fils majeur (né le 5 Mars 1848) de Abram Philippe Rosset, et de Marie Jayet, d'une part;

Et Caroline Paccand, de Prévouloup, y domiciliée, fille majeure (née le 6 Octobre 1848) de François Philippe Paccand, et de Marguerite François, née Jaccand, sa femme, d'autre part; - en suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Planta, à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Mheywappan

N^o 203.
Cachin
et
Bovey.

Les dimanches dix huit et vingt-cinq Janvier et premier Février mil huit cent septante quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompiere, les bans de mariage de :

Jules François Cachin, de Cerniard, y domicilié, fils majeur (né le 5 Janvier 1834) de feu Jean Daniel Cachin, et de Jeanne Françoise, née Jaquez, sa femme, d'une part.

Et Caroline Bovey, de Chantard, domiciliée près Villeneuve, au Canton de Fribourg, fille majeure (née le 20 Novembre 1842) des défunts Pierre Jacob Bovey, et Marie, née Steer, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Mheywappan

N^o 204.
Crausak
et
Pittet.

Les dimanches vingt-cinq Janvier, premier et huit Février mil huit cent septante quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompiere, les bans de mariage de :

Jean Louis Crausak, de Chasannes & Moudon, domicilié à Combrémont le Grand, et précédemment rien Henuel, fils majeur (né le 21 Décembre 1836) de Samuel Balthasar Crausak, et de Jeanne Marie, née Gillieron, sa femme, - veuf en première nocce de Louise Marguerite, née Roguesat, d'une part;

Et Silvie Pittet, de Villars-Bramard et de Seigneux, domiciliée près Romont, fille majeure (née le 17 Mars 1847) de Pierre Daniel Pittet, et de Jeanne Judith, née Dind, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Mheywappan

N^o 205
Jaccoud
et
Blanc.

Les Dimanches vingt-cinq Janvier, premier et huit Février mil huit cent septante-quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :
Henri Frédéric Jaccoud, de Puidoux, domicilié à Trévouloz, fils mineur (né le 16 Mars 1851) et autorisé de Jean Daniel Jaccoud, et de Jeanette Steby, sa femme, d'une part ;
Et Rosalie Blanc, de Trévouloz, y domiciliée, fille mineure (née le 16 Janvier 1853) et autorisée de Jean François Blanc, et de Jeanne Marguerite, née Gournat, sa femme défunte, d'autre part ;
— les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyeroffen

N^o 206.
Mottet
et
Cachin.

Les Dimanches huit, quinze et vingt-deux Février mil huit cent septante quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :
Abram Daniel Mottet, de Hennich, y domicilié, fils majeur (né le 20 Octobre 1840) de Jean Jacques Mottet, et de Jeanne Magdelaine, née Mottet, sa femme, d'un part.

Et Rosette Cachin, de Perriat, domiciliée à Hennich, fille majeure (née le 18 Avril 1836) d'abord Jean David Cachin, et Jeanne Marie, née Berrier, sa femme, d'autre part ; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Meystra, à Granges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyeroffen

N^o 207.
Corthésy
et
Spahni.

Les Dimanches quinze et vingt-deux Février, et premier Mars, mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :
Jacques Daniel Corthésy, de Bredles et de Dompièrre, domicilié à Bredles, fils majeur (né le 20 Juillet 1822) de François Corthésy et de Louise, née Fattbert, sa femme, d'une part ;

Et Anne Marie Spahni, de Konitz (Berne) domiciliée à Bredles et précédemment à Moudon, fille mineure (née le 10 Mai 1851) et autorisée de Jean Samuel Spahni, et de feu Anne Marie, née Schopper, sa femme, d'autre part ; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoit, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyeroffen

N^o 208.Durussel
et
Laederach.

Les dimanches vingt-deux Février, premier et huit Mars mil huit cent septante quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de

Henry Durussel, de Seigneux, domicilié à St-Blaise (Neuchâtel) fils majeur (né le trente Mars 1851) de Jean Philippe Durussel, et de Marguerite, née Jaccoud, sa femme, d'une part; -

Et Julie Louise Laederach, de Belp (Berne) domiciliée à St-Blaise (Neuchâtel) fille mineure (née le 24 Février 1853) de Charles Auguste Laederach, et de Zélie, née Vuthier, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur J. P. Thorens, officier de l'état civil de St-Blaise, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyer raffard

N^o 209.Chuard
et
Jaccoud.

Les dimanches premier, huit et quinze Mars mil huit cent septante quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de:

Alfred Auguste Chuard, d'Avenches, y domicilié, et auparavant à Neuchâtel, fils majeur (né le 14 Novembre 1850) de Henri Albert Chuard, et de Antoinette Eugénie, née Bornand, sa femme, d'une part; -

Et Louise Jaccoud, de Trévourens, domiciliée à Avenches, fille majeure (née le 11 Novembre 1846) des défunts Jean David Jaccoud, et Rose Susanne, née Blanc, sa femme, d'autre part; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Jorin à Avenches, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyer raffard

N^o 210.Tichonnat
et
Besson.

Les dimanches douze, dix-neuf et vingt-trois Avril mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de:

Jean Tichonnat, de Lovattens, y domicilié, fils majeur (né le 4 Septembre 1838) de Pierre Daniel Tichonnat et de Susanne Marie, née Ogay, sa femme, d'une part; -

Et Lydie Besson de Dompièrre et de Villarslet, domiciliée à Dompièrre, fille majeure (née le 8 Décembre 1844) de Jacques Samuel Besson et de Jeanne Susanne, née Rossier, sa femme, d'autre part; - Les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyer raffard

N^o 211
Nicod
et
Rosset.

Les dimanches dix-sept, vingt-quatre et trente-un Mai mil huit cent septante- quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:
Rodolph Auguste Nicod, de Granges, domicilié à Marnand, fils majeur (né le 30 Novembre 1835) de Jacques Jean Daniel Nicod, et de Susanne, née Chevalley, sa femme, d'une part; -
Et Jeanne Françoise Rosset, de Cerniat, domiciliée à Vevey, fille majeure (née le 7 Octobre 1835) de Jacob Samuel Rosset, et de Jeanne Susanne Françoise, née Bujard, sa femme, d'autre part; -
-ensuite de la déclaration de Monsieur L. Masson, officier del'état civil de Vevey, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N^o 212.
Barbey
et
Duc.

Les dimanches dix-sept, vingt-quatre et trente-un Mai mil huit cent septante quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:
Louis Adolphe Barbey, de Granges, y domicilié, fils majeur (né le 5 Mars 1849) de Jean Jacques Barbey, et de Louise, née Cosenday, sa femme, d'une part; -
Et Fanny Marie Duc, de Villars-Bramard, domiciliée à Brot, vière Granges, fille majeure (née le 11 Novembre 1848) de David Samuel Duc et de sa femme Marianne Susette, née Cosenday, d'autre part; -
-ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Meystre, à Granges, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N^o 213.
Cachin
et
Ogay.

Les dimanches dix-sept, vingt-quatre et trente-un Mai mil huit cent septante- quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:
Henri Ulysse Cachin, de Cerniat, domicilié à Lovatens, fils mineur (né le 14 Juin 1853) et autorisé de Pierre François Cachin, et de Rose Marie, née Cachin, sa femme défunte, d'une part; -
Et Lina Ogay, de Lovatens, y domiciliée, fille mineure (née le 14 Août 1856) et autorisée de Jean Siméon Ogay, et de Jeanne Marie, née Léchaise, sa femme, d'autre part; -
- les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N^o 214.

Pichonnat
et
Joliquin.

Les dimanches vingt quatre et trente un Mai, et sept Juin mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de:

Louis Pichonnat, de Lovattens et de Prévonbois, domicilié à Lovattens, fils majeur (né le 25 Février 1850) de Jean Pierre Pichonnat, et de Henriette, née Lechaire, sa femme, d'une part; -

Et Lina Joliquin, de Villarzel, y domiciliée, fille mineure (née le 6 Janvier 1852) et autorisée de Jacques Joliquin, et de Rose, née Duc, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Procureur Rohler, à Villarzel, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la Loi.

Wheyrappeau

N^o 215.

Forestier
et
Penthorey.

Les dimanches sept, quatorze et vingt un Juin mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de:

Auguste Forestier, de Thierrens, domicilié à Seigneux, fils majeur (né le 23 Février 1851) de Jean Pierre Forestier, et de Louise Susanne Pothin, d'une part; -

Et Eugénie Penthorey, de Seigneux et de Dompière, domiciliée à Seigneux, fille majeure (née le 9 Avril 1845) de Jean François Penthorey, et de Jeanne Susanne, née Cacherin, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la Loi.

Wheyrappeau

N^o 216

Badoux,
et
Jacques.

Les dimanches quatorze, vingt un et vingt huit Juin mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompière, les bans de mariage de:

François Jean Badoux, de Dompière, domicilié à Lausanne, ^(né le 25 Janvier 1839) fils majeur de François Louis Badoux et de Françoise Louise Susanne, née Parisod, sa femme, d'une part.

Et Susanne Louise Jacques, de Lutry et de Cully, domiciliée à Lausanne, ^(née le 19 Décembre 1847) fille majeure de Jean Marc Étienne Jacques et de Susanne Marguerite, née Golay, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de M. Rostker, officier de l'état civil de Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la Loi.

Wheyrappeau

N^o 217.
Gfeller
et
Vernetz.

Les dimanches vingt un et vingt huit Juin et cinq juillet mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de
Christian Gfeller, de Rothenbach (C^o de Berne) domicilié à Chavannes le Veyron, fils majeur (né le 14 Juin 1843) de Christian Gfeller, et de Elisabeth, née Riiben, sa femme, d'une part;
 Et Louise Vernetz, de Villars-Bramard, domiciliée à Chavannes le Veyron et précédemment à Gournons la Ville, fille mineure (née le 17 Août 1852) et dûment autorisée de feu Jean Daniel Vernetz et de Rose Susanne, née Leclair, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Paschoud à Cuarnent, que les époux ont rempli auprès d'eux les formalités prescrites par la loi.

Theyvrappe

N^o 218.
Cachin
et
Lagnatz.

Les dimanches deux, neuf et seize Août mil huit cent septante quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :

Jules Cachin, de Cerniat, domicilié à Villarszel, fils majeur (né le 11 Octobre 1849) de Jean Isaac Cachin, et de Susette, née Besson, sa femme, d'une part; -
 Et Susette Fanny Lagnatz, de Bussy, domiciliée à Villarszel et précédemment à Sédailles, fille majeure (née le 5 Novembre 1850) de Jean Jacques Lagnatz, et de Rose Françoise, née Penchorey, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Kohler, à Villarszel, que les époux ont rempli auprès d'eux les formalités prescrites par la loi.

Theyvrappe

N^o 219.
Steiner
et
Duc.

Les dimanches deux, neuf et seize Août mil huit cent septante quatre, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :

Jean Steiner, de Thunstetten (Berne) domicilié à Brit-Rière Granges, fils majeur (né le 17 Janvier 1850) d'André Steiner et de sa femme Elisabeth, née Etappey, d'une part;

Et Lina Duc, de Villars-Bramard, domiciliée à Brit-Rière Granges, fille mineure (née le 22 Août 1853) et dûment autorisée de défunt Pierre Jacob Duc, et d'Emilie, née Clement, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Meystre, à Granges, que les époux ont rempli auprès d'eux les formalités prescrites par la loi.

Theyvrappe

Page 74.

N^o 220.

Jacquet
et
Genthorey.

Les Dimanches deux, neuf et seize Aout mil huit cent septante quatre,
ont été publiés, sans opposition, ^{à Dompierre} les bans de mariage de :

Cyprien Emile Jacquet, de Granges sous Vesin (Fribourg)
domicilié à Brit, rière Granges, fils mineur (né le 3 Mai 1853) et
autorisé de François Etienne Jacquet et de sa femme Jeanne, née
Estoppay, d'une part ;

Et Marie Louise Genthorey, de Seigneux, domiciliée à Brit rière
Granges, et précédemment à Chêne et Piquet fille majeure
(née le 21 Octobre 1849) de Jean François Genthorey et de Jeanne
Susanne, née Pachtin, sa femme, l'autre part ; - ensuite de la
déclaration de Monsieur le Pasteur Meystre, à Granges, quels époux
ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyeroffen

N^o 221.

Jayet
et
Corthézy.

Les Dimanches seize, vingt trois et trente Aout mil huit cent septante quatre,
ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :

Jules Jayet, de Moudon et d'Herménches, domicilié à Hermén-
ches, fils majeur (né le 27 Février 1820) de feu Jacques Jayet et de Jeanne
Susanne, née Vuagniaux, sa femme, d'une part ;

Et Pauline Susanne Corthézy, de Sarzens et de Dompierre, domiciliée
à Herménches, fille majeure (née le 29 Aout 1838) de feu Jean Philippe
Corthézy et de Marie Louise, née Crisinel, sa femme, l'autre part ; - ensuite
de la déclaration de Monsieur V. Legond, suffragant de la Paroisse de Syens,
quels époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyeroffen

N^o 222

Notre
et
Duc.

Les Dimanches trente Aout, six et treize Septembre mil huit cent septante quatre,
ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :

Louis Notre, de Chardonnay, domicilié à Marnand, fils majeur
(né le 6 Février 1851) de Louis Notre, et de Henriette Louise, née Hurri,
sa femme, d'une part ;

Et Pauline Louise Duc, de Villars Bramard, domiciliée à Brit,
rière Granges, fille majeure (née le 9 Juin 1850) de David Samuel
Duc et de Marianne Susette, née Cosandai, sa femme, l'autre part ;
- ensuite de la déclaration de Monsieur E. Meystre, Pasteur à Granges,
quels époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyeroffen

N° 223.

Gavin
et
Corthesy.

Les dimanches trente Août, dix et treize Septembre mil huit cent septante quatre ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de: Louis Daniel Gavin, bourgeois de Brezles et de Moudon, domicilié à Brezles, fils majeur (né le 1^{er} Mars 1846) de Frédéric Gavin et de Françoise Marie, née Gentil, sa femme, d'une part.

Et Rosine Corthesy, de Brezles et de Dompierre, domiciliée à Brezles, fille majeure d'Abraham François Corthesy, et de Rosette, née Fattabert, sa femme, d'autre part; - En suite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Bessis, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Weyerappert

N° 224.

Caillot
et
Corthesy.

Les dimanches treize, vingt et vingt-sept Septembre mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de: Jean François Caillot, de Maracou, domicilié à Lausanne, fils majeur (né le 21 Mars 1840) de Jean Frédéric Caillot et de Susanne, née Gavin, sa femme, divorcé de Jeanne, née Arnaud, d'une part; -

Et Jeanne Elise Corthesy, de Dompierre, domiciliée à Lausanne, fille majeure (née le 26 Juin 1841) de Pierre Corthesy, et de Jeanne née Fahué, sa femme, d'autre part; - En suite de la déclaration de Monsieur Rossier, officier de l'Etat civil, à Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Weyerappert

N° 225

Guillet
et
Vernex.

Les dimanches quatre, onze et dix huit Octobre mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:

Elie Guillet, de Chêne et Tâguet, domicilié à Villar-Bramard et précédemment à Sédilles, fils majeur (né le 16 Septembre 1850) de Jean François Guillet, et de Nanette, née Mermoud, sa femme, d'une part; Et Staline Vernex, de Villar-Bramard, y domiciliée, fille mineure (née le 6 Juillet 1854) et autorisée de Jean Samuel Vernex, et de Jeanne Susanne, née Rey, sa femme défunte, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Weyerappert

N^o 226.
Mottet
et
Genevay.

Les dimanches quatre, onze et dix huit Octobre mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de François Mottet, de Serigneux, domicilié à Bassins, fils majeur (né le 2 décembre 1839) de Suzette Mottet, veuf de Suzanne Henriette, née Henchoz, d'une part;

Et Louise Genevay, de Bassins, y domiciliée, fille mineure, (née le 15 novembre 1856) et autorisée de Jean Louis Genevay, et de Rose, née Virehaux, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur ~~Rebours~~ Subitia à Bustigny, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N^o 227.
Rogivue
et
Corthésy.

Les dimanches onze, dix huit et vingt cinq Octobre mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de Louis Mascis Rogivue, d'Essertes, domicilié à Yvonand, fils majeur (né le 17 novembre 1848) de défunt Frédéric Rogivue, et de Jeanne Marie Gacheron, sa femme, d'une part; -

Et Suzette Isaline Corthésy, de Dompierre, domiciliée à Yvonand, fille majeure (née le 19 avril 1843) de Pierre Béal Corthésy, et de défunte Marie Marguerite, née Gavin, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Jaubert, à Yvonand, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N^o 228.
Fittet
et
Jaquier.

Les dimanches vingt cinq Octobre, premier et huit Novembre mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition à Dompierre les bans de mariage de Adrien Fittet, de Villars-Bramard, domicilié à la Rochette, veuf Nomont, fils majeur (né le 31 Mai 1849) de Pierre Daniel Fittet et de Judith, née Dind, d'une part;

Et Eugénie Jaquier, de Feyreset Fossons, y domiciliée, fille mineure (née le 22 avril 1855) et autorisée de Henri Gabriel Jaquier, et de Jeanne Rosine, née Jaccard, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur ~~Subitia~~ fil à Dommaudin, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Meyrappan

N^o 229.
Chatelanat
et
Vernex.

Les dimanches huit quinze et vingt-deux Novembre mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:

Jean Daniel Chatelanat, bourgeois de Moudon et de Dompierre, domicilié à Moudon, fils majeur (né le 6 Février 1838) de Jean Daniel Chatelanat, et de Defunte Louise Henriette, née Nicollet, veuf en premiers noces de Louise, née Badoux, d'une part;

Et Alida Vernex, de Villars-Bramard, domiciliée à Moudon, fille mineure (née le 14 Mars 1853) et autorisée de défunt Jean Abraham Vernex et Susette, née Desbarrens, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoit à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Wheyraff

N^o 230.
Clot
et
Vernex.

Les dimanches vingt-deux et vingt-neuf Novembre et six Décembre mil huit cent septante quatre, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:

Eugène Clot, de Courtilles, domicilié à Crémieu, fils majeur (né le 20 Mars 1850) de Jean Pierre Clot, et de Jeanne Louise, née Cothéry, sa femme, d'une part;

Et Rosine Léocadie Vernex, de Villars-Bramard, domiciliée à Crémieu, fille mineure (née le 5 Avril 1855) et autorisée de feu Jean Daniel Vernex et de sa veuve Rose Susanne, née Lechain, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Planton, à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Wheyraff

1875
N^o 231
Fathey
et
Durussel.

Les dimanches dix, dix-sept et vingt quatre Janvier mil huit cent septante cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:

François Louis Fathey, de Gier, domicilié à Gier, fils majeur (né le 31 Décembre 1850) de François Louis Fathey, et de Jeanne Esther, née Crouchet, sa femme, d'une part; -

Et Rosalie Durussel, de Seigneux, domiciliée à Gier, fille majeure (née le 4 Janvier 1852) de Jean François Durussel, et de Mariannu, née Lenthorey, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Marguerat, à Gier, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Wheyraff

N° 232.

Cornamusaz
et
Cachin.

Les Dimanches sept, quatorze et vingt-un Février mil huit cent septante-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

Emile Cornamusaz, de Frey, y domicilié, fils majeur (né le 31 Mai 1841) de Jean David Louis Cornamusaz, et de Louise Georgette Charlotte, née Meyste, sa femme, d'une part ;

Et Rosette Cachin, de Cerisaz, y domiciliée, et précédemment à Frey, fille majeure (née le 25 Juillet 1851) de Jean Jacob Cachin, et de Jeanne Lisette, née Gris, sa femme, d'autre part ;

— le époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

L. Heyrappart

N° 233.

Corthésy
et
Fausse.

Les Dimanches vingt-huit Février, sept et quatorze Mars mil huit cent septante-cinq, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

Emile Corthésy, de Dompièrre et de Trévontoup, domicilié à Roche, fils majeur (né le 10 Août 1846) de Pierre Abram Corthésy, et de Marie Madeleine, née Crisinel, d'une part ;

Et Marie Louise Fausse, de Leyzin, Armont Dessus et Aigle, domiciliée à Roche, fille majeure (née le 2 Août 1851) de Louis Frédéric Fausse, et de Susanne Catherine, née Favre, d'autre part ; — ensuite de la déclaration de M. le Pasteur Berquet, à Yverne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

L. Heyrappart

N° 234.

Corthésy
et
Ballif.

Les Dimanches sept, quatorze et vingt-un Mars mil huit cent septante-cinq, ont été publiés sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

Emile Louis Corthésy, de Dompièrre, y domicilié, fils majeur (né le 19 Décembre 1845) de feu Jean Corthésy, et de Susanne Marie, née Genthorey, sa veuve, d'une part ;

Et Jenny Louise Ballif, de Lucens, d'Heimiez et de Combremont le Grand, ^{domiciliée à Lucens} fille majeure (née le 11 Mai 1850) de Jean Henri Benjamin Ballif et de Jeanne Susanne, née Dégbon, sa femme, d'autre part ; — ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Planta, à Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

L. Heyrappart

N^o 235.
Grollet
et
Pittet.

Les dimanches quatre, onze et dix huit Avril mil huit cent septante-cinq ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de: Jean François Grollet, de Seigneux, y domicilié, fils majeur (né le 8 Octobre 1836) des défunts Jacques Samuel Grollet, et Marie Madelaine, née Duparret, sa femme; - veuf en premières nocces de Rosine, née Bovat, d'une part; -

Et Julie Pittet, de Seigneux, y domiciliée, et précédemment à Neuchâtel, fille majeure (née le 7 Mars 1845) de Jean François Pittet, et de Marianne, née Cachin, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

Atheyvauffen

N^o 236.
Fichonmat
et
Bovey.

Les dimanches onze et dix huit Avril mil huit cent septante-cinq, ont été publiés sans opposition à Dompièrre, les bans de mariage de François Samuel Fichonmat, de Lovattens et Trévorcloup, domicilié à Lovattens, fils majeur de Jean François Fichonmat, et de Susanne Lötter, née Penthoroy, sa femme, veuf en premières nocces de Lydi Marguerite Fichonmat, née Gavio, d'une part.

Et Lisette Bovey, de Chanéar, y domiciliée fille majeure de Jean Daniel Bovey, et de défunte Jeanette Key, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur l'Officier d'Etat civil de Lucens, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi, et que le département a accordé la dispense d'une publication.

Atheyvauffen

N^o 237.
Kolb
et
Paccard

Les dimanches onze, dix huit et vingt-cinq Avril mil huit cent septante-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de:

Félix Henri Rodolphe Kolb, de Chavannes des Bois, domicilié à Lausanne, fils majeur de Benjamin Kolb, et de Eléonore Susanne Bouquet sa femme, d'une part; - (né le 10 Janvier 1845)

Et Marie Susette Paccard, de Trévorcloup, domiciliée à Lausanne, fille mineure (née le 9 Septembre 1852) de Jeanne Susanne Paccard, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur l'Officier d'Etat civil de Lausanne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

Atheyvauffen

N^o 238

Penseyres
et
Badoux.

Les Dimanches onze, dix-huit et vingt-cinq Avril mil huit cent septante-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:

Félix Penseyres, de Corcelles-le-Jorat, domicilié à Vulliens, fils mineur (né le 14 Juin 1852) et dûment autorisé, de feu Jean-Georges Penseyres, et de la défunte femme Jeanne Louis, née Chappuis, d'une part;

Et Louise Julie Badoux, de Dompierre, domiciliée à Vulliens, fille majeure (née le 16 Août 1847) de feu Jean Daniel Badoux, et de sa veuve Virginie, née Baudet, d'autre part; - ensuite de la déclaration de l'officier de l'Etat civil de Mézières, quels époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

H. Heyrappent

N^o 239.

Rouiller
et
Vernex.

Les Dimanches neuf, seize et vingt-trois Mai mil huit cent septante-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:

Auguste Louis Samuel Rouiller de St-Sulpice et de la Côte aux Fées, canton de Neuchâtel, domicilié à Lausanne, fils mineur (né le 9 Juin 1854) et autorisé de Auguste Rouiller, et de Louise née Griesseu, sa femme, d'une part;

Et Henriette Julie Vernex, de Villars Braman, domiciliée à Lausanne, fille mineure (née le 25 Septembre 1856) et autorisée de Elie Daniel Vernex, et de Louise Sourky, née Aguet, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur l'officier de l'Etat civil de Lausanne quels époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

H. Heyrappent

N^o 240.

Cruchon
et
Chatelanat.

Les Dimanches vingt-trois Mai, trente Mai et six Juin mil huit cent septante-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de:

Louis Cruchon, de Bercher, domicilié à Morges, fils majeur (né le 27 Juillet 1843) de François Albert Cruchon, et de Jeanne Emilie Gillieron, sa femme, d'une part;

Et Suzette Chatelanat, de Dompierre et de Moudon, domiciliée à Morges, fille majeure (née le 4 Juin 1841) de Jean Daniel Chatelanat, et de Louise Henriette Nicolier, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur l'officier de l'Etat civil de Morges, quels époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

H. Heyrappent

80 a

Commissary, pour Coppee,
7 Juin 75.

Monsieur,

Voici le annonce Vacand-Loze
que je vous prie de publier une fois,
le Département ayant accordé une
dispense pour 2 publications. Veuillez,
s'il vous plaît, prendre l'émolument
en rembours sur moi en me retournant
votre certificats de publication.

Après, Monsieur, l'assurance
de toute ma considération.

W. Dupertuis, Secf.

806

[Faint, illegible handwriting on a grid background]

N^o 241.
Gaudin
et
Vernex.

Les dimanches trente Mai, six Et treize Juin mil huit cent septante-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

François Louis Gaudin, de Chevilly, domicilié chez la Tour de Feix, fils majeur (né le 9 Mars 1840) de Jean François Marc Gaudin, et de Rose Marie, née Genton, sa femme ; - veuf de Marie Bonjour, sa première femme, d'une part ; -

Et Isaline Lydie Vernex, de Villars Bramard, domiciliée à Cheabres, et précédemment chez la Tour de Feix, fille majeure (née le 23 Novembre 1849) de Jean Jacob Vernex, et de Jeanne Susanne, née Sauvageat, sa femme d'autre part ; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Rossier que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

H. Keyrappant

N^o 242.
Taccard
et
Cloye, née Munier.

Le dimanche treize Juin mil huit cent septante cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

Jean Louis Taccard, de Trévontoup, domicilié à Coppet, fils de Jacques Antoine Taccard, et de Madeleine, née Blanchoud, sa femme, veuf de Rosine Emile, née Jeanprêtre, d'une part ; -

Et Adèle Pauline Cloye, née Munier, de Genollier, domiciliée à Coppet, fille de Jean François Samuel Munier, et de Marie Charlotte née Desiebertthal ; divorcée de Marc Édouard Cloye, - d'autre part ;

ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Dupertuis, à Corninoy, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi, et que le département de Justice et Police a accordé une dispense de deux publications.

H. Keyrappant

N^o 243.
Trolliet
et
Corthésy.

Les dimanches six, treize et vingt Juin mil huit cent septante cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompièrre, les bans de mariage de :

Jean Alfred Trolliet de Seigneux, domicilié à Penthoréat, fils majeur (né le 11 Mai 1850), de Jacques Daniel Trolliet, et de Rose Lydie, née Cackis, sa femme d'autre part ;

Et Elisa Corthésy, de Dompièrre, domiciliée, fille majeure (née le 8 Décembre 1851) de Jean Daniel Corthésy, et de Marie Marguerite, née Durussel, sa femme, d'autre part ; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

H. Keyrappant

N^o 244.
Pittet,
et
Lavanchy.

Les dimanches quatre, onze et dix huit juillet mil huit cent septante cinq, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de

Paul Pittet, de Villars-Bramard, y domicilié, fils majeur de défunt Jacques Daniel Pittet, et de la veuve Lisette, née Pelet, d'une part; -

Et Muse Lavanchy, de Forel et de Savigny, domiciliée à Villars-Bramard, fille mineure et dûment autorisée de feu François Louis Lavanchy, et de sa défunte femme Marguerite, née Costen-dai, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

H. Heyraud

N^o 245.
Guesx
et
Cachin.

Les dimanches quinze, vingt-deux et vingt-neuf août mil huit cent septante-cinq, ont été publiés sans opposition à Dompierre, les bans de mariage de

Louis Guesx, fils majeur (né le 13 Octobre 1847) de Jeanne Marguerite Chevaley et de Jacques Guesx, bourgeois de Moudon et de Basle, domicilié à Lovattens, d'une part

Et Elise Cachin, fille mineure (née le 3 Février 1856) et autorisée de Jacques Louis Cachin, et de Amélie, née Curchod, sa femme, de Cerniat, y domiciliée, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Benoît, à Moudon, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

H. Heyraud

N^o 246.
Gfeller,
et
Cachin.

Les dimanches quinze, vingt-deux et vingt-neuf août mil huit cent septante cinq, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de

Christian Gfeller de Signau (Berne) domicilié à Aubonne, fils mineur (né le 7 avril 1853) et autorisé de Ulrich Gfeller et de Madelaine, née Ufer, sa femme, d'une part.

Et Rosine Jeannette Lagnat, de Bussy sur Moudon, domiciliée à Dompierre, fille majeure (née le 16 Janvier 1848) des défunts Jean Jacques Lagnat et Rosine Françoise, née Lemthorey, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Tautou, à Aubonne, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

H. Heyraud

N^o 247
Reymond
et
Fenthorey.

Les dimanches cinq, douze et dix-neuf Septembre mil huit cent septante-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Donpierre, les bans de mariage de:
Auguste Reymond, de l'Abbaye et du Chenit, domicilié à Monthorand, fils majeur (né le 1^{er} Mars 1844) de Abram Reymond, et de Jeanne Susanne, née Delisle, sa femme, veuf de Julie Constance, née Rochat, d'une part; -
Et Louise Cécile Fenthorey, de Donpierre et de Seigneux, domiciliée à Lausane, fille majeure (née le 12 Mars 1849) de Pierre Abram Fenthorey, et de Jeanne Madelaine, née Pasche, sa femme, d'autre part; ensuite de la déclaration de Monsieur Rossier, officier de l'état civil de Lausane, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

A. Keyrappart

N^o 248.
Faccard
et
Bornand, née Champod.

Les dimanches vingt-dix Septembre, trois et dix Octobre mil huit cent septante-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Donpierre, les bans de mariage de:
Jean Faccard, de Prévouloup, domicilié à St. Croix, fils majeur (né le 11 décembre 1841) de Jacques Antoine Faccard, et de Madeleine, née Blanchoud, d'une part; -
Et Marie Melanie Bornand, née Champod, de St. Croix, y domiciliée, fille majeure (née le 28 Octobre 1834) de David Champod, et de Rose Elise, née Faccard, veuve en premiers noces de Jules Constant Bornand, d'autre part; ensuite de la déclaration de M^r. A. Faccard, officier provisoire de l'état civil de St. Croix, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

A. Keyrappart

N^o 249.
Besson
et
Corboz.

Les dimanches dix, dix-sept et vingt-quatre Octobre mil huit cent septante-cinq, ont été publiés, sans opposition, à Donpierre, les bans de mariage de:
Auguste Besson, de Donpierre et de Villarsel, domicilié à Aclens, fils majeur (né le 11 Mars 1843) de Jean Jacques Besson, et de Susanne Elther, née Cachin, sa femme, d'une part; -
Et Louise Jenny Augusta Corboz, d'Aclens, y domiciliée, fille mineure (née le 9 Septembre 1856) et autorisée de Louis Moïse Abram Corboz, et de Louise Fanny, née Corboz; ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Rochat, à Villiersen, que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

A. Keyrappart

N^o 250.Cachin
et
Goumar.

Les Dimanches dix, dixsept et vingt-quatre Octobre mil huit cent septant
cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :

Constant Eugène Cachin, de Cerniack, domicilié à Courtelles et
précédemment à Cerniack, fils majeur de Pierre François Cachin,
et de Rose Marie Cachin, sa défunte femme, d'une part; -

Et Elise Marie Goumar, de Sevelles et de Rossans, domiciliée
à Rossans, fille majeure de Louis Frédéric Goumar, et de Marie
Adèle Bessier, sa femme, d'autre part, - ensuite de la déclaration
de Monsieur le Pasteur Kohler, à Villarsel, que les époux ont rem-
pli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

M. Heyrappant

N^o 251.Cosandey,
et
Cachin, ne Mottet.

Les Dimanches dix, vingt quatre et trente-un Octobre mil huit cent
septante cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :

Jean Louis Cosandey, de Marnand, y domicilié, fils majeur
(né le 9 février 1843) de Jacques Louis Cosandey, et de sa femme
Jeanne Esther, ne Lenthorey; d'une part; -

Et Louise Cachin, ne Mottet, de Cerniack, y domiciliée,
fille majeure (née le 23 septembre 1833) de Jean Jacques Mottet,
et de sa défunte femme, Jeanne Marie Bovet; - veuve en premiers
noms de Daniel Simon Cachin; d'autre part; - ensuite de la
déclaration de Monsieur le Pasteur Meystre que les époux ont rem-
pli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

M. Heyrappant

N^o 252.Rosset
et
Planchamp.

Les Dimanches vingt quatre et trente-un Octobre et sept Novembre mil huit cent
septante cinq, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de :

Jules Rosset, de Cerniack, domicilié à Mont-le-Grand, fils
majeur (né le 19 février 1845) de Jacob Samuel Rosset, et de Jean-
ne Susanne Françoise, ne Bujard, sa femme, d'une part; -

Et Marie Célestine Planchamp, fille majeure (née le 25 février
1844) de Marie Planchamp, née dans la Commune d'Armoiy-Lyand,
Haute Savoie, domiciliée dans la Commune de Thonon, d'autre part; -
ensuite de la déclaration de Monsieur le Pasteur Delafontaine, à Rolle,
que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

M. Heyrappant

84 a

Il y a promesses de mariage entre :

François Bovat, fils ^{majeur} de Jean François Bovat
 et de Jeanne Louis, née Pittet, sa femme, de
 Petriaz, ^{à Grotteaux} y domiciliés (ne le 6 juillet 1840), d'une
 part; et Jeanne Marguerite Pidoux de
 Horel, ^{à Trévonloup} domiciliée, fille majeure (de Etienne
 Pidoux, et de Louise Henriette, née Bovet,
 sa femme, d'autre part.

François Bovat

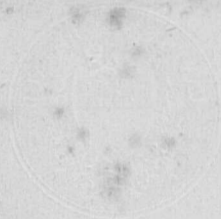
Marguerite Pidoux

Je certifie que les époux ont accompli auprès de moi les formalités
 prescrites par la loi.
 Douvres le 25 Octobre 1867.

Théodore Paul



84b



N^o 253.Cachin
et
Scholl, née Cachin

Les Dimanches vingt-un et vingt-huit Novembre et cinq De'cembre mil huit cent septante cinq, ont été publiés, sans opposition, dans le temple de Dompierre, les bans de mariage de:

Gustave Cachin, de Cerniat, y domicilié, fils majeur (né le 19 Novembre 1850) de feu David ~~de~~ Cachin, et de Jeanne Louise, née Crisinel, d'une part;

Et Isaline Scholl, née Cachin, domiciliée à Cerniat, et précédemment aux Sany-vives (Genève) fille majeure (née le 9 Avril 1852) de Auguste Cachin, et de Rose Marguerite, née Crot, sa femme, - venue en premiers noces de George Michel Scholl, né à Weckesheim, (grand duche de Baden), d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

h. Keywappert

N^o 254.Paccard
et
Bouchon.

Les Dimanches vingt-huit Novembre, cinq et douze Décembre mil huit cent septante cinq, ont été publiés sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de

David Eugène Paccard, de Prévinsay, y domicilié, fils majeur (né le 3 juillet 1849) de feu Jacob Simon Paccard, et de Louis Benjamin née Panchaud, sa femme, d'une part.

Et Antoinette Bouchon, née à Genève, domiciliée à Lavatters, fille majeure (née le 6 novembre 1852) de feu Jacques Bouchon, et de Françoise Lacroix, sa femme, d'autre part; - les époux ayant rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

h. Keywappert

N^o 255.Cachin
et
Aigroz.

Les Dimanches vingt-huit Novembre, cinq et douze Décembre mil huit cent septante cinq, ont été publiés, sans opposition, à Dompierre, les bans de mariage de

Jean Frédéric Cachin, de Leiguey, domicilié à Combremont-le-Grand, fils majeur (né le 5 novembre 1849) de feu Pierre David et de Jeanne Susanne, née Cachin, d'une part.

Et Anne Elise Aigroz, de Combremont-le-Petit, domiciliée à Combremont-le-Grand, fille majeure de ^{feu} Jean Jacob Aigroz, et de Marie Charlotte née Better, sa femme, d'autre part; - ensuite de la déclaration de M. J. Dubuis, officier de l'état civil à Combremont-le-Grand que les époux ont rempli auprès de lui les formalités prescrites par la loi.

h. Keywappert

N^o 256.

Moser
et
Pittet.

Les Dimanches dix neuf et vingt six Décembre mil huit cent septante cinq, ont été publiés, sans opposition, les bans de mariage entre :

Moser, Julien, Commis, originaire de Frangins, né en 1855, Domicilié à Carouge, fils mineur quant au mariage des vivants, Jean Isaac Moser et Marie Henriette Boyand, sa femme, agriculteurs, Domiciliés à Frangins, d'une part;

Et Pittet, Marie Cécile, négociante, originaire de Villars-Bramard, née en 1855, Domiciliée à Carouge, fille mineure, quant au mariage, des vivants Jean François Pittet, fabricant de Cigares, et Julie Nannette Borlox, sa femme, Domiciliés à Carouge, d'autre part.

Cette publication a eu lieu sur la réquisition de Monsieur le Maire de la ville de Carouge, et n'a été faite que deux fois en vertu de l'article 18 de la loi du 8 Novembre 1875 sur l'état civil.

A. Heyrappant

N^o 257.

Bärttschi,
et
Genthorey.

Les Dimanches dix neuf et vingt six Décembre mil huit cent septante cinq, ont été publiés, sans opposition, les bans de mariage entre :

Samuel Bärttschi, originaire d'Agginsyl, canton de Berne, Domicilié à Myes, fils majeur de Christian Bärttschi et d'Elisabeth Bürkhardt, sa femme, d'une part; -

Et Rosine Genthorey, de Dompierre, Domiciliée à Céligny, canton de Genève, fille majeure de Jean Daniel Genthorey, et de Suzanne Marie Fiau, sa femme, d'autre part.

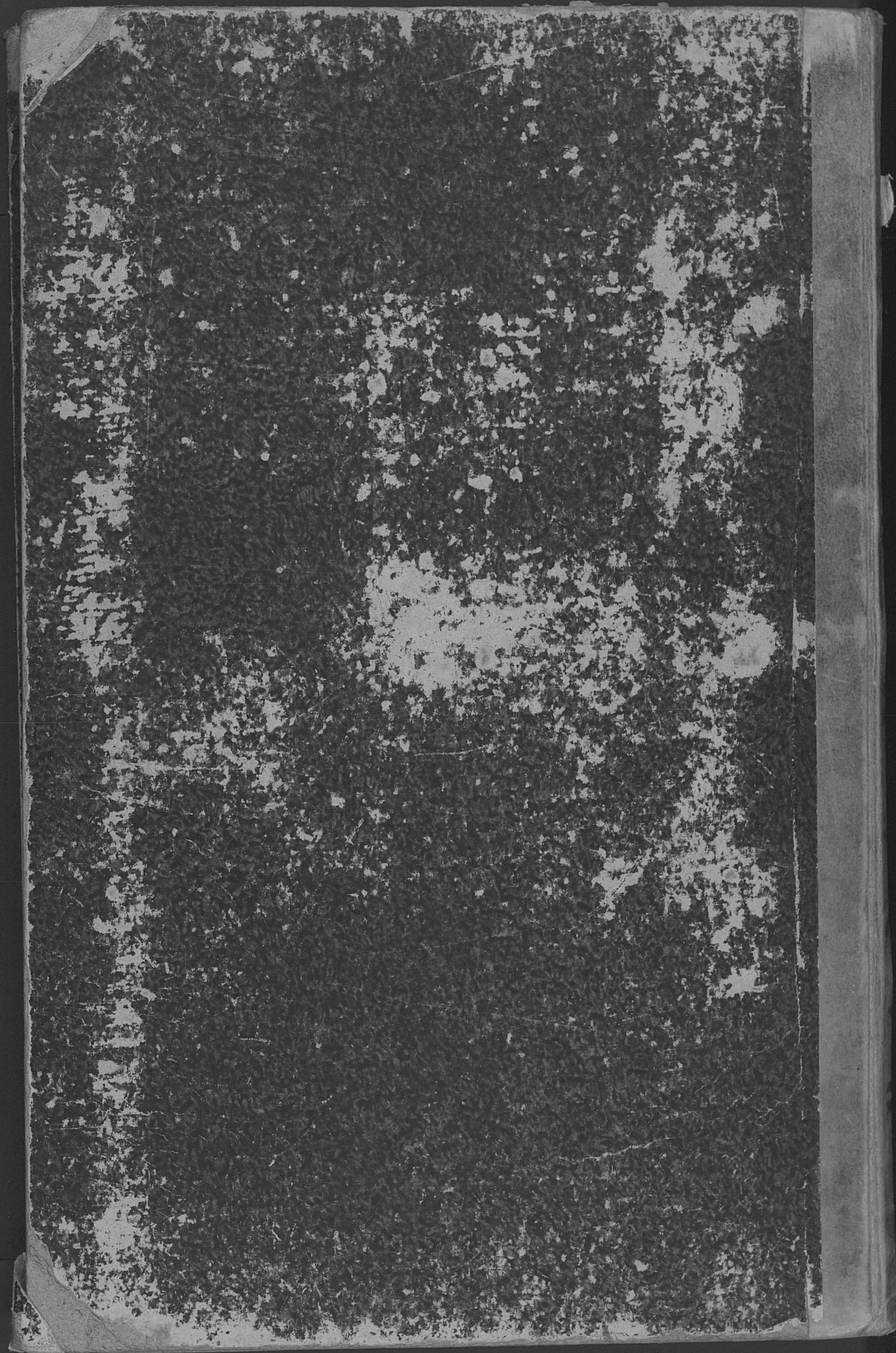
Cette publication a eu lieu sur la réquisition de Monsieur le Pasteur Dupertuis, à Commugny, et n'a été faite que deux fois, en vertu de l'article 18 de la loi du 8 Novembre 1875 sur l'état civil.

A. Heyrappant

Aujourd'hui, 31 Décembre 1875, au soir, le présent registre, bien que non rempli, est clos en vertu de la loi décrétée par le Grand Conseil du Canton de Vaud, le 8 Novembre 1875, en exécution de la loi fédérale du 24 Décembre 1874 sur la tenue des registres de l'état civil, par moi, soussigné, détaché des registres de la Paroisse de Dompierre.

A. Heyrappant





— 1868. —
Aigroz et Pittet,
Anderson et Verner
1873.
Aigroz et Verner

91.
34.
37.
196

A
B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



- 1866 -		71 ^o
Brisorio et Magnin	N ^o	5
Barbey et Rosset		8
- 1867 -		
Béguin et Corthisy		17
Bally et Genthorey		18
Barbey et Rosset		19
Bullox et Badoux		22
Bovat et Fidoux		26
- 1868 -		
Borgeaud et Pittet		35
Besson et Guey		44
Bovey et Genthorey		52
- 1869 -		
Buttet et Genthorey		62
- 1870 -		
Bovat et Lembelet		98
Baataré et Dind		112
- 1872 -		
Badoux et Fermo ^z		151
Bally et Genthorey		152
- 1873 -		
Bovey et Genthorey		174
Berthoud et Genthorey		181
Bovat et Cosandouy		190
Besson et Cachin		194
1874		
Barbey et Duc		212
Badoux et Jaquet		216
Besson et Corboz	1875	249
Bartschi et Genthorey		257

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1872

1872
 1873
 1874
 1875
 1876
 1877
 1878
 1879
 1880
 1881
 1882
 1883
 1884
 1885
 1886
 1887
 1888
 1889
 1890
 1891
 1892
 1893
 1894
 1895
 1896
 1897
 1898
 1899
 1900

			217
<u>-1866-</u>	217	Chatelanat et Lavanchy	188
Corthésy et Tenthorey	3.	Clot et Paccand	192.
Clément et Duc	6	<u>1874.</u>	
Corthésy et Chambrier	9	Cachin et Bovey	203
<u>-1867-</u>		Crausaz et Pittet	204.
Cornaz et Tenthorey	16	Corthésy et Spahni	207.
Clot et Paccand	23.	Chuard et Paccand	209.
<u>-1868-</u>		Cachin et Ogay	213.
Clot et Corthésy	45	Cachin et Lagnaz	218
Cojonne et Durassel, ni Guillaud	49	Cuillet et Corthésy	224
<u>-1869.-</u>		Chatelanat et Vernez.	229.
Cachin et Tille	68.	Clot et Vernez	230
Chatelanat et Grot, ni Badoué	71	<u>1875.</u>	
Corthésy et Destraz	74.	Corthésy et Cachin	232
<u>1870.</u>		Corthésy et Tappe	233
Corthésy et Courvoisier	90	Corthésy et Ballif	234.
Chatelanat et Freymond	93	Cruchon et Chatelanat	240.
Cachin et Paccand	102.	Cachin et Goumaz	250.
Corthésy et Ogay	104	Cosandey et Cachin, ni Mottet.	251
Corthésy et Crisinel	107.	Cachin et Scholl - ni Cachin.	253.
Cachin et Bovat, ni Cachin	113	Cachin et Aigror	255
Chevailler et Paccand	121		
<u>1871.</u>			
Chambaraz et Corthésy	136.		
Cachin et Lemat	137		
Cachin et Viquerat	143		
<u>1872.</u>			
Corthésy et Clément	158.		
Corthésy et Rebeaud	161		
Corthésy et Roulet	163		
Corthésy et Fague	170		
<u>-1873.-</u>			
Corthésy et Hauser	175		
Corthésy et Rapaz	176		
Cachin et Guillaud	180		

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Vertical text on the left margin, possibly a page number or index reference.

1871	...
1872	...
1873	...
1874	...
1875	...
1876	...
1877	...
1878	...
1879	...
1880	...
1881	...
1882	...
1883	...
1884	...
1885	...
1886	...
1887	...
1888	...
1889	...
1890	...
1891	...
1892	...
1893	...
1894	...
1895	...
1896	...
1897	...
1898	...
1899	...
1900	...

- 1867 -
Duffey et Kaiser 91° 25'

- 1868 -
Décorvet et Pittet 40
Durussel et Chevalley 41

- 1869 -
Durussel et Betten 59
Duc et Duc 60
Décrevel et Gris, ni Favre 75
Durussel et Pidoux 84

- 1870 -
Dicaisterd et Fattobert 110
Duc et Duc 117

- 1871 -
Desaixens et Vauthrey 138

- 1872 -
Duc et Ruprecht 146

- 1873 -
Durussel et Badony ni Baudet 177
Duc et Duc 179
Duffay et Pittet 183
Duc et Nicod 195

- 1874 -
Durussel et Laederach 208

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

- 1873. -
Estoppel & Pitted.

No.
191

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



<u>1868.</u>	N ^o
Favre et Cachin	53
<u>1869.</u>	
Freymond et Badoux	77
Fivat et Perrin	79
Favre et Gris	83
<u>1870.</u>	
Ferjallat et Fenthorey, nie Danalet.	89
Fattebert et Duc	91
Fattebert et Paschoud	96
Favre et Fenthorey	118
<u>1871.</u>	
Fattebert et Fivomp	134
<u>1872.</u>	
Freymond et Berdoz	149
Fivat et Lavanchy	153
<u>1873.</u>	
Fattebert et Chappuis	187
Forestier et Vernet	198
<u>1874.</u>	
Forestier et Fenthorey	215

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1808

Nov 10

1809

Nov 10

1810

Nov 10

1811

Nov 10

1812

Nov 10

1813

Nov 10

1814

Nov 10

1815

Nov 10

1816

Nov 10

1817

Nov 10

1818

Nov 10

1819

Nov 10

1820

Nov 10

1821

Nov 10

1822

Nov 10

1823

Nov 10

1824

Nov 10

	N ^o
- 1866 -	
Gallandat et Duc	2.
- 1867 -	
Gentil et Despierre, née Jonneret	10
Grand et Cachin	14
Gues et Corthésy	28
- 1868 -	
Gris et Emery	43
Gilliland et Cachin	47
Gras et Gourmaz	50.
Gernond et Thorney	51
- 1869 -	
Gris et Comte	67.
- 1870 -	
Gentil et Besson	101.
- 1871 -	
Grandjean et Tenthorey	124
Gross et Badoux	128
Groux et Tenthorey	142
- 1874 -	
Gfeller et Vernez	217.
Gavin et Corthésy	223
Guillet et Vernez	225
- 1875 -	
Gaudin et Vernez	241
Gues et Cachin	245
Gfeller et Lagnak	246

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

- 1870 -

Hugonet et Durussel

No.

88.

H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



— 1868. —	
Jaques et Tenthorey	26
Jaquet et Tenthorey	38
Jossevel et Bruchon	56
— 1869. —	
Jayet et Tenthorey	57
— 1870. —	
Jaton et Corthisy	99
— 1871. —	
Jan et Gentil	139
— 1872. —	
Jaquier et Tenthorey	155
Jaquier et Bovat	169
— 1874. —	
Jaccoud et Blanc	205
Jacquet et Tenthorey	220
Jayet et Corthisy	221

J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1811
Paper in binding
Paper in binding
Paper in binding
1812
Paper in binding
Paper in binding
1813
Paper in binding
Paper in binding
1814
Paper in binding
Paper in binding
1815
Paper in binding
Paper in binding
1816
Paper in binding
Paper in binding
1817
Paper in binding
Paper in binding
1818
Paper in binding
Paper in binding
1819
Paper in binding
Paper in binding
1820
Paper in binding
Paper in binding

1811
1812
1813
1814
1815
1816
1817
1818
1819
1820

1870

91⁰⁷

Klary et Chassot

106

- 1875 -

Kolb et Paccard

237

K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



— 1867 —	97
Lavanchy et Froliet	15
— 1869 —	
Loude et Besson.	76
— 1871 —	
Locca et Besson	140

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1871
Family - [unclear]
- [unclear]
[unclear]
[unclear]

	<u>No.</u>
- 1867 -	
Morel et Fenthorey	11
- 1868 -	
Mojony et Chappuis	46
- 1869 -	
Morattel et Besson	61
Michod et Froliet	63
Muridier et Badoux	66
Mottet et Cachin	69
Mounoud et Vernez	70
Mayor et Durassel	78
- 1870 -	
Morel et Gris, nei Lavauchy	116
- 1871 -	
Meillard et Fenthorey	126
- 1872 -	
Margairaz et Vernez	168
1873	
Meittraux et Corthesy	182
Mottet et Potterat	185
1874	
Mottet et Cachin	206
Mottet et Goneray	226
1875	
Moser et Pittet	256

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1817
Monday
- 1000
Tuesday
- 1000
Wednesday
- 1000
Thursday
- 1000
Friday
- 1000
Saturday
- 1000
Sunday
- 1000
Monday
- 1000
Tuesday
- 1000
Wednesday
- 1000
Thursday
- 1000
Friday
- 1000
Saturday
- 1000
Sunday
- 1000

— 1867 —

Nicod et Verner

700

20

1874.

Nicod et Rosset

211

Notre Dame

222

N
O
P
O
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



-1869.-
Oulevey et Pittet

No.

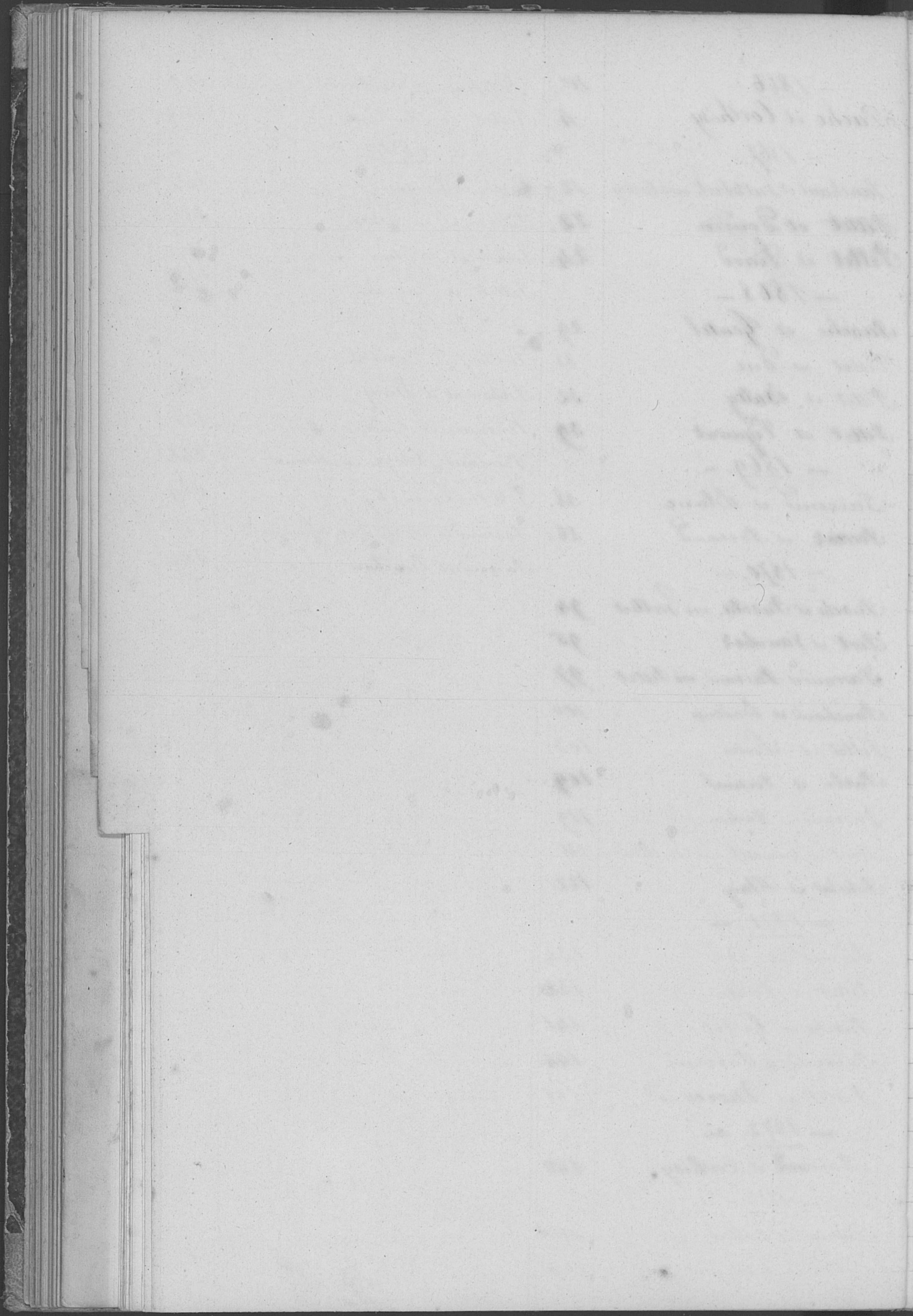
82

O
P
O
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1771
1772

			No.
- 1866 -			
Pache et Corthésy		Pasche et Bourlaud	197.
		Pittet et Murisier	200
- 1867 -		1874.	
Panchaud et Fauttebert, née Cordey	12.	Pasche et Sidoux	201
Pittet et Doudin	22.	Pichonnat et Besson	210
Pittet et Liard	24.	Pichonnat et Joliquin	214.
- 1868 -		Pittet et Jaquier	228
Pasche et Gentil	29	1875.	
Pittet et Duc	31.	Patthey et Durussel	231.
Pittet et Bally	32	Pichonnat et Bovey.	236
Pittet et Vignerat	39	Penseyres et Badoux	238
- 1869. -		Paccard et Cloze, née Munier.	242.
Paccard et Blanc	58.	Pittet et Lavanchy	244
Porreaz et Paccard	86.	Paccard et Botnaud, née Champod.	248
- 1870. -		Paccard et Bruchon	254
Pasche et Pasche, née Trolliet	94.		
Piot et Vaucher	95		
Paccard et Paccard, née Pittet	97.		
Panchaud et Badoux	100		
Pittet et Luter	103		
Pache et Cresinel	109		
Paccard et Fochon	119		
Perret et Durussel, née Berthoud	120.		
Pelichat et Klairy	122		
- 1871. -			
Sidoux et Duc	132		
Pittet et Pache	135		
Pasche et Gerber	141		
Paccard et Paccard	144.		
Pittet et Innocent	145		
- 1872. -			
Paccard et Corthésy	150		
- 1873. -			
Sidoux et Trolliet	184.		
Pittet et d'Oleyres	193		

P
O
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



O
R
S
T
U
V
X
Y
Z



1867 - 27.
Schüßler et Senthorey

1868.
Rosset et Immos 48
Racoursiet et Vernex 55

1870.
Rosset et Baumgartner 108
Regamey et Vernez 114.

1871.
Rieben et Durussel 129
Rosset et Schmidt 130

-1872.-
Rosset et Cachin 147.
Richardet et Hofet 157.

1873.
Roulier et Corthéy 189.

1874.
Rosset et Paccard 202
Rogivue et Corthéy 227.

1875
Rouillet et Vernex. 239.
Reymond et Senthorey 247.
Rosset et Planchamp 252.

R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

[Faint, illegible handwriting, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

	No.
- 1872. -	
Scholl et Cachin,	156.
- 1873. -	
Schmid et Taccard	178
Schulé et Durussel	199
- 1874. -	
Steinet et Duc	219

S
T
U
V
W
X
Y
Z



— 1866 —	90.
Genthorey et Bossuge	1.
— 1867 —	
Frollet et Goy, née Chamot	13.
— 1868. —	
Frollet et Besson	30.
Frollet et Isoz	42
Frollet et Allain	54.
— 1869. —	
Frollet et Pidoux	64
Frollet et Brunke	65
Genthorey et Stoppey	72
Genthorey et Duc	80
Genthorey et Mermoud	81
Frollet et Mottet	85
Genthorey et Lindre	87.
— 1870 —	
Genthorey et Testuz	105
Genthorey et Meier	115
Genthorey et Marcuard	123.
— 1871. —	
Frollet et Corthésy	125
Frollet et Mayor	131.
Genthorey et Jaquier	133
1872.	
Genthorey et Perret	154
Genthorey et Laugeon, née Maridier	162.
Genthorey et Germond	164.
Genthorey Frollet et Chuat	166
Frollet et Deboueville	167.
Frollet et Cachin	172
Thierrin et Cachin	173
— 1875. —	
Frollet et Pittet	236
Frollet et Corthésy	243.

T
U
V
W
X
Y
Z

U
V
W
X
Y
Z



- 1866 -	N ^o
Vernex et Héritier	7
- 1868 -	
Watt et Jesse	33
- 1869 -	
Vauthey et Better	73
- 1870 -	
Vernex et Hebeaud	92
Vauthey et Jaquels	111
- 1871 -	
Vernex et Rouse	127
- 1872 -	
Vernex et Delay	148
Viret et Cortheisy	159
Quagniaux et Cachin	160
Vernex et Loth	165
Vernex et Cortheisy	171
1873	
Vernex et Jaquier	186

V
N
Y
Z

1811
 1812
 1813
 1814
 1815
 1816
 1817
 1818
 1819
 1820
 1821
 1822
 1823
 1824
 1825
 1826
 1827
 1828
 1829
 1830
 1831
 1832
 1833
 1834
 1835
 1836
 1837
 1838
 1839
 1840
 1841
 1842
 1843
 1844
 1845
 1846
 1847
 1848
 1849
 1850
 1851
 1852
 1853
 1854
 1855
 1856
 1857
 1858
 1859
 1860
 1861
 1862
 1863
 1864
 1865
 1866
 1867
 1868
 1869
 1870
 1871
 1872
 1873
 1874
 1875
 1876
 1877
 1878
 1879
 1880
 1881
 1882
 1883
 1884
 1885
 1886
 1887
 1888
 1889
 1890
 1891
 1892
 1893
 1894
 1895
 1896
 1897
 1898
 1899
 1900